

**PROGRAMME PLURIANNUEL  
D'ACTIVITE DES SAFER  
BILAN 2019  
ET BILAN CONSOLIDE 2015-2019**



## **PREAMBULE** 3

<b>I- MISE EN ŒUVRE GENERALE DU P.P.A.S SAFER BRETAGNE EN 2019</b>	<b>3</b>
<b>A) Bilan global</b>	<b>4</b>
<b>B) Les difficultés rencontrées</b>	<b>7</b>
<b>II- LA MISE EN ŒUVRE DU P.P.A.S. EN 2019 AU REGARD DES ORIENTATIONS, MISSIONS, ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES</b>	<b>8</b>
<b>A) Rappel des orientations de la SAFER Bretagne</b>	<b>8</b>
<b>B) Les objectifs quantifiés</b>	<b>9</b>
La mission agricole et forestière	9
La mission environnementale	10
La mission de développement durable des territoires ruraux	11
La mission de transparence du marché foncier	12
<b>C) Les résultats de l'année 2019</b>	<b>12</b>
Action 1.1.1 Assurer la transmission des exploitations et l'installation en agriculture	13
Action 1.1.2 Améliorer la transmissibilité des exploitations	16
Action 1.1.3 Conforter les exploitations agricoles en vue d'assurer leur viabilité	19
Action 1.2.1 Restructurer et aménager le foncier	21
Action 1.3.1 Maintenir et développer l'agriculture biologique et les circuits courts	23
Action 1.4.1 Préserver les terres agricoles	27
Action 1.5.1 Préserver la forêt	29
Action 2.1.1 Assurer la complémentarité entre environnement et activité agricole	31
Action 2.2.1 Préserver la biodiversité	31
Action 2.2.2 Préserver la qualité de l'eau dans les secteurs à enjeux	35
Action 3.1.1 Assurer un appui technique aux collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques	37
Action 3.1.2 Faciliter l'implantation de porteurs de projet en milieu rural	41
Action 4.1.1 Développer et déployer la compétence de la SAFER en matière d'observation foncière, contrôle et veille foncière	43
Action 4.1.2 Poursuivre l'action de la Safer en faveur de la transparence du marché foncier	45
<b>ANNEXES</b>	<b>47</b>
<b>ACCORDS COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENTS</b>	<b>60</b>

## PREAMBULE

Le programme pluriannuel d'activité de la SAFER Bretagne (P.P.A.S.) 2015-2021 a été élaboré en 2014 pendant une période riche en réformes : loi ALUR (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, loi NOTRE portant réforme de l'organisation territoriale.

L'élaboration de ce P.P.A.S. s'est réalisée en lien avec les commissaires du gouvernement Agriculture et Finances. Un comité régional d'élaboration a été constitué par le Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (commissaire du gouvernement agriculture) qui l'a présidé.

Il était composé de représentants de l'A.S.P., de la D.R.A.A.F., de la D.R.E.A.L., de la D.D.T.M. 29, de la C.R.A.B., de la F.R.S.E.A., des J.A. Bretagne, de la Confédération Paysanne, de la Coordination Rurale, de la Région Bretagne, des quatre conseils départementaux bretons, du Crédit Agricole des Côtes d'Armor et de la SAFER Bretagne.

Les membres du conseil d'administration, les comités techniques et le personnel de la SAFER Bretagne ont été régulièrement consultés pour faire de ce plan un véritable projet d'entreprise, qui, au regard des quatre missions de la SAFER Bretagne, a retenu les enjeux prioritaires et les actions à mettre en œuvre pour chaque enjeu.

Ce P.P.A.S. 2015-2021 a été approuvé par le ministre de l'Agriculture le 30 avril 2015 et par le ministre des Finances le 19 mai 2015.

Le Code Rural et de la pêche maritime (R141-7) demande qu'un bilan annuel de la mise en œuvre du P.P.A.S. 2015-2021 soit établi par la SAFER Bretagne et soumis au conseil d'administration qui approuve les comptes annuels de la SAFER Bretagne, accompagné de l'avis motivé des commissaires du gouvernement Agriculture et Finances.

Après approbation du conseil d'administration de la SAFER Bretagne, il sera transmis aux ministres chargés de l'Agriculture et des Finances, accompagné de l'avis motivé des commissaires du gouvernement.

Ce bilan annuel 2019 et le bilan consolidé des années 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 du P.P.A.S. seront ensuite présentés aux quatre comités techniques départementaux, ainsi qu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la SAFER Bretagne.

Un décret du 30 janvier 2020 a modifié l'article R141-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Dorénavant la SAFER Bretagne communiquera au préfet de la Région Bretagne et non plus au ministre de tutelle un compte rendu annuel d'activité en rapport avec les objectifs de son plan pluriannuel d'activité et d'autre part ce bilan PPAS sera adressé par la SAFER à ses commissaires du gouvernement qui le transmettront également au préfet de Région, accompagné de leurs avis.

## I- LA MISE EN ŒUVRE GÉNÉRALE DU P.P.A.S. SAFER BRETAGNE EN 2018

### A) Bilan global

---

L'année s'est traduite pour la SAFER Bretagne par une forte activité foncière :

- 6 390 ha achetés en 2019 pour une valeur de 53 154 K€,
- 5 333 ha acheté en 2018 pour une valeur de 45 867 K€,
- 5 913 Ha achetés en 2017 pour une valeur de 51 432 K€,
- 4 878 Ha achetés en 2016 pour une valeur de 37 104 K€,
- 4 288 ha achetés en 2015 pour une valeur de 37 778 K€.

Ce chiffre de 6 390 ha acquis en 2019, comprend également, des bâtiments d'habitation et d'exploitation, du cheptel, du matériel et des stocks pour une valeur totale d'acquisition, foncier compris.

La Safer Bretagne a également vendu :

- 6 072 ha pour une valeur de 55 394 K€ en 2019,
- 5 541 ha pour une valeur de 49 061 K€ en 2018,
- 5 786 ha pour une valeur de 55 310 K€ en 2017,
- 5 013 ha pour une valeur de valeur 42 858 K€ en 2016,
- 4 731 ha pour une valeur de 42 907 K€ en 2015.

Cette activité foncière s'est concrétisée par 977 actes notariés signés par la SAFER Bretagne, soit 3,9 actes notariés régularisés par jour ouvrable.

Ces ventes faites par la SAFER Bretagne ont contribué à un développement durable et équilibré de l'espace rural et périurbain en Bretagne, et traduisent la mise en œuvre concrète des trois premières missions confiées par le législateur (L 141-1 CRPM) à la SAFER Bretagne, soit :

- le développement des activités agricoles et forestières ;
- la préservation de l'environnement ;
- le développement des territoires ruraux.

➤ Dans la première région d'élevage de France, il est logique que les rétrocessions en faveur de l'Agriculture représentent :

- **94 % de la surface rétrocedée par la SAFER Bretagne en 2019, soit 5 707 ha contre 93 % en 2018, soit 5 172 ha.**

➤ Les opérations forestières représentent :

- 3,4 % de la surface rétrocedée, soit 209 ha en 2019, contre 97 ha en 2018.

Ce constat peut s'expliquer en partie par le fait que la Région Bretagne est une des moins boisées de France, avec un taux de boisement moyen de 13 %, alors que le taux de boisement moyen du territoire métropolitain est de 29,2 %.

➤ Quant à la mission environnementale de la SAFER Bretagne, elle s'est concrétisée, notamment, par :

- 9 actes de rétrocession représentant 82 ha pour la protection de la qualité de l'eau en 2019,
- 16 actes de rétrocessions représentant 66 ha en 2018, 9 actes de rétrocession représentant 45 ha en 2017, 137 ha en 2016 et 28 ha en 2015,
- 4 actes de rétrocession représentant 27 ha correspondant à des sites à forts enjeux environnementaux (ENS : Espaces Naturels sensibles, ZNIEFF : zones naturelles d'intérêt écologiques, faunistiques et floristiques, ZICO : zone importante pour la conservation des oiseaux),

Concernant la protection de la biodiversité, il avait été retenu que toutes les opérations conduites par la SAFER Bretagne permettant de préserver le potentiel agricole, forestier ou environnemental du territoire, contribuent directement à la préservation de la biodiversité ordinaire.

A ce sujet, 93 % des rétrocessions de la SAFER Bretagne en 2019, ont contribué à la préservation de la biodiversité ordinaire (contre 94% en 2018, 95% en 2017, 94% en 2016 et 91% en 2015).

Dans la même logique de complémentarité entre agriculture et environnement, il avait été demandé de quantifier les rétrocessions de terres agricoles qui permettent aux agriculteurs de contribuer aux objectifs de la directive nitrates et du plan de lutte contre les algues vertes. Il ressort que 81 % des rétrocessions agricoles (contre 82% en 2018, 83% en 2017, 73% en 2016 et 87 % en 2015) ont permis aux exploitants agricoles concernés d'obtenir un meilleur respect des règles agro environnementales (diminution de la pression azotée), ce qui permet d'améliorer la qualité des eaux de surface en Bretagne.

- La troisième mission de la SAFER Bretagne est de contribuer au développement durable des territoires ruraux en favorisant principalement la réalisation de projets d'infrastructures portés par les collectivités, en garantissant la maîtrise du foncier nécessaire, afin de compenser les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles tout en cherchant à mettre en œuvre le principe ERC (Eviter, Réduire, Compenser).

L'objectif maximum de 5 % des surfaces rétrocédées pour le développement durable des territoires ruraux est respecté en 2019 : 2,4 % soit 146 ha. En 2018 : 7.42 % soit 398 ha dont 280 ha pour les infrastructures routières.

- La quatrième mission de la SAFER Bretagne consiste à contribuer à la transparence du marché foncier. Cette transparence a été assurée premièrement par une présence forte de la SAFER Bretagne sur le marché foncier pour mieux orienter les biens en vente après publicité légale sur le site internet de la Safer Bretagne, des sites internet des préfectures de Région et de départements ainsi que dans les mairies et dans les journaux Terra et Paysan Breton. En 2019, le taux de prise de marché de la SAFER Bretagne sur le marché accessible était de 17,09% pour un objectif de 20 % (contre 16,21% en 2018, 18,52% en 2017, 16,71% en 2016 et 18,93% en 2015).

La transparence du marché foncier se réalise également en transmettant les D.I.A. (Déclaration d'Intention d'Aliéner) à l'ensemble des syndicats représentatifs de chefs d'exploitations agricoles, ainsi qu'à l'ensemble des communes et à l'Etat. A noter que 804 sur les 1233 communes de Bretagne, bénéficient d'une veille foncière en temps réel par le biais de Vigifoncier.

## B) Les difficultés rencontrées

---

Les conseillers fonciers de la SAFER Bretagne évoluent sur un marché foncier rural et de transmission des exploitations agricoles très concurrentiel, du fait de la présence des agences immobilières (Alteor, filiale de Cogedis, Quatuor Transaction, rachetée par les 14 CER France des départements de l'ouest de la France, le cabinet Gasnier Agri, le cabinet Agri Transaction basé à Pacé (35), des centres de gestion, des chargés de transmission d'élevage des coopératives agricoles.

De plus, le marché foncier rural évolue de plus en plus vers la transmission globale d'exploitations avec de nombreux montages sociétaires, afin de contourner la réglementation des structures agricoles et non plus uniquement du parcellaire simple.

En outre, les négociations sont plus longues avec les cédants qui n'acceptent pas de revoir immédiatement leurs prétentions financières à la baisse.

Les évolutions réglementaires imposées par la loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt ont entraîné :

- Un passage de 21 380 déclarations d'intention d'aliéner (notifications) expédiées par les notaires et enregistrées en 2016, à **31 250 notifications reçues en 2019** (+46 %), du fait de l'obligation d'information généralisée de la Safer et qui a été imposée aux notaires par la loi.

A noter qu'en 2014, la SAFER Bretagne avait reçue 14 645 notifications.

- L'adaptation de l'outil informatique aux nouvelles règles concernant : la publicité, la fiche candidature, la présentation des fiches en comité technique départemental, le calcul de l'indice de dimension économique pour chaque exploitation, la transmission dématérialisée des informations aux Commissaires du Gouvernement.
- La mise en place du nouveau SDREA (Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles) et ses nouvelles priorités concernant l'attribution du foncier ont nécessité un temps de formation des équipes et des membres des C.T.D. (clause de revoyure).
- La mise en place de la dématérialisation des DIA est compliquée du fait de la multiplicité des logiciels notaires et de certains non adaptés.

## II- LA MISE EN ŒUVRE DU P.P.A.S. EN 2017 AU REGARD DES ORIENTATIONS, MISSIONS, ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES

### A) Rappel des orientations de la SAFER Bretagne

---

La SAFER Bretagne participe au développement durable et équilibré de l'espace rural. Son programme d'action relève de cette participation et s'inscrit dans le cadre des 4 missions de service public qui lui sont confiées :

☞ la mission agricole et forestière qui passe, d'une part, par la mise en œuvre de la politique d'installation en agriculture, sans toutefois omettre la consolidation des exploitations pour qu'elles atteignent une dimension économiquement viable. La SAFER Bretagne doit aussi concourir à l'amélioration de la répartition parcellaire, à la diversité des productions et à l'agro-écologie avec notamment une contribution au développement des surfaces en agriculture biologique,

☞ la mission environnementale consiste en la protection des ressources naturelles, de la biodiversité et des paysages. Cette mission sera complétée par une contribution à la mise en œuvre des politiques publiques agro- environnementales (préservation et gestion optimale des ressources naturelles),

☞ le développement durable des territoires ruraux, par la contribution au développement des infrastructures linéaires (routières, ferroviaires), l'implantation de nouvelles activités,

☞ la transparence du marché foncier par le déploiement de l'observation et de la veille foncière auprès de nos partenaires (syndicats agricoles, collectivités, Etat).

Le « volet social » dans les opérations foncières, afin de maintenir l'emploi, devra être pris en compte.

Nous avons construit le PPAS 2015-2021 autour de ces 4 missions. Pour chacune d'elles, un ou plusieurs enjeux a été déterminé. Puis pour chaque enjeu, plusieurs actions ont été développées.

## B) Les objectifs quantifiés

---

### La mission agricole et forestière

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission agricole et forestière sont les suivants :

<b>Mission</b>	<b>Enjeu</b>	<b>Action</b>
1 Mission Agricole et Forestière	1.1 Assurer le renouvellement des générations agricoles	1.1.1 Assurer la transmission des exploitations et l'installation en agriculture 1.1.2 Améliorer la transmissibilité des exploitations 1.1.3 Conforter les exploitations agricoles en vue d'assurer leur viabilité
	1.2 Restructuration et amélioration parcellaire	1.2.1 Restructurer et aménager le foncier
	1.3 L'agriculture biologique et circuits courts	1.3.1 Maintenir et développer l'agriculture Biologique et les circuits courts
	1.4 L'activité agricole globale	1.4.1 Préserver les terres agricoles
	1.5 Le domaine forestier	1.5.1 Préserver la forêt

## La mission environnementale

Un préalable à cette mission, est la mise en place d'un partenariat étroit avec les Collectivités. Les objectifs poursuivis reposent sur :

- la protection de la ressource en eau. Dans le cadre de conventions avec les Départements, les communes et les syndicats d'eau, il s'agira de dégager les emprises foncières pour la protection de captages d'eau, d'ouvrages hydrauliques et pour la protection des berges,
- la confortation des exploitations agricoles en lien avec la « directive nitrates »,
- la conservation des milieux naturels, des sites d'intérêt environnemental et la protection de la biodiversité. Il s'agit de partenariats avec les départements, la D.R.E.A.L., le Conservatoire du Littoral ou les parcs régionaux afin de protéger les espaces sensibles naturels. La SAFER peut également contribuer au maintien de la biodiversité ou à son développement par la mise en place de corridors écologiques (« trames vertes et bleues »),
- la préservation des continuités écologiques,
- la protection des paysages et du littoral. Il s'agit de lutter contre la déprise, le mitage et de mettre en valeur le patrimoine bâti et de préserver le littoral,
- la prévention des risques naturels et notamment des inondations en conservant des champs d'expansion pour les eaux et en réservant des zones tampons,
- la mise en œuvre des programmes d'action des contrats territoriaux du plan « Algues Vertes ».

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission environnementale sont les suivants :

Mission	Enjeu	Action
2 Mission Environnementale	2.1 Concilier environnement et agriculture 2.2 Préserver les ressources naturelles et les paysages	2.1.1 Assurer la complémentarité entre environnement et activité agricole 2.2.1 Préserver la biodiversité 2.2.2 Préserver la qualité de l'eau dans les secteurs à enjeu

## La mission de développement durable des territoires ruraux

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- la contribution à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, avec notamment une participation aux réunions de la C.D.P.E.N.A.F. et un appui technique, si nécessaire, aux travaux de cette commission,
- la contribution à une répartition équilibrée des diverses activités concourant au développement du milieu rural avec le déploiement de l'outil Vigifoncier auprès des collectivités territoriales,
- la contribution au développement des grands projets d'infrastructures nécessaires au développement du territoire,
- la contribution à la politique de gestion des déchets.

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission développement durable des territoires ruraux sont les suivants :

<b>Mission</b>	<b>Enjeu</b>	<b>Action</b>
3 Mission de développement durable des territoires ruraux	3.1 Participer au développement durable des territoires ruraux	3.1.1 Assurer un appui technique aux collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques 3.1.2 Faciliter l'implantation de porteurs de projet en milieu rural

## La mission de transparence du marché foncier

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- la communication aux services de l'Etat, des informations détenues sur l'évolution des prix et l'ampleur des changements de destination agricole,
- la communication aux personnes publiques et aux personnes privées chargées d'une mission de service public des informations concernant le prix, la surface, la nature et la référence cadastrale des biens concernés par certaines cessions et, le cas échéant, les analyses qui en découlent,
- une information aux maires, des déclarations d'intention d'aliéner portant sur des biens situés sur le territoire de leur commune (L.143-7-2 du Code Rural),
- une communication des déclarations d'intention d'aliéner concernant le marché accessible aux syndicats agricoles représentatifs,
- une présentation de l'ensemble des opérations foncières en Comité Technique (préemptions, rétrocessions, C.M.D. – Convention de Mise à Disposition-, baux SAFER, C.O.P.P. -Convention d'Occupation Provisoire et Précaire-, intermédiation locative), ce qui revient à dépasser les exigences du Code Rural (R141-5 du Code Rural).
- la réalisation d'appels à candidature (Presse – Mairies – Site internet) pour l'ensemble des biens maîtrisés par la SAFER Bretagne, suite à préemption, acquisition amiable, convention de mise à disposition, intermédiation locative ou occupation précaire, ce qui revient à dépasser les exigences du Code Rural (R142-3 du Code Rural).

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission de transparence du marché foncier sont les suivants :

Mission	Enjeu	Action
4 Mission de transparence du marché foncier	Assurer l'observation foncière, la 4.1 veille et la transparence du marché: et des procédures	4.1.1 Développer et déployer la compétence de la SAFER en matière d'observation foncière, contrôle et veille foncière 4.1.2 Poursuivre l'action de la Safer en faveur de la transparence

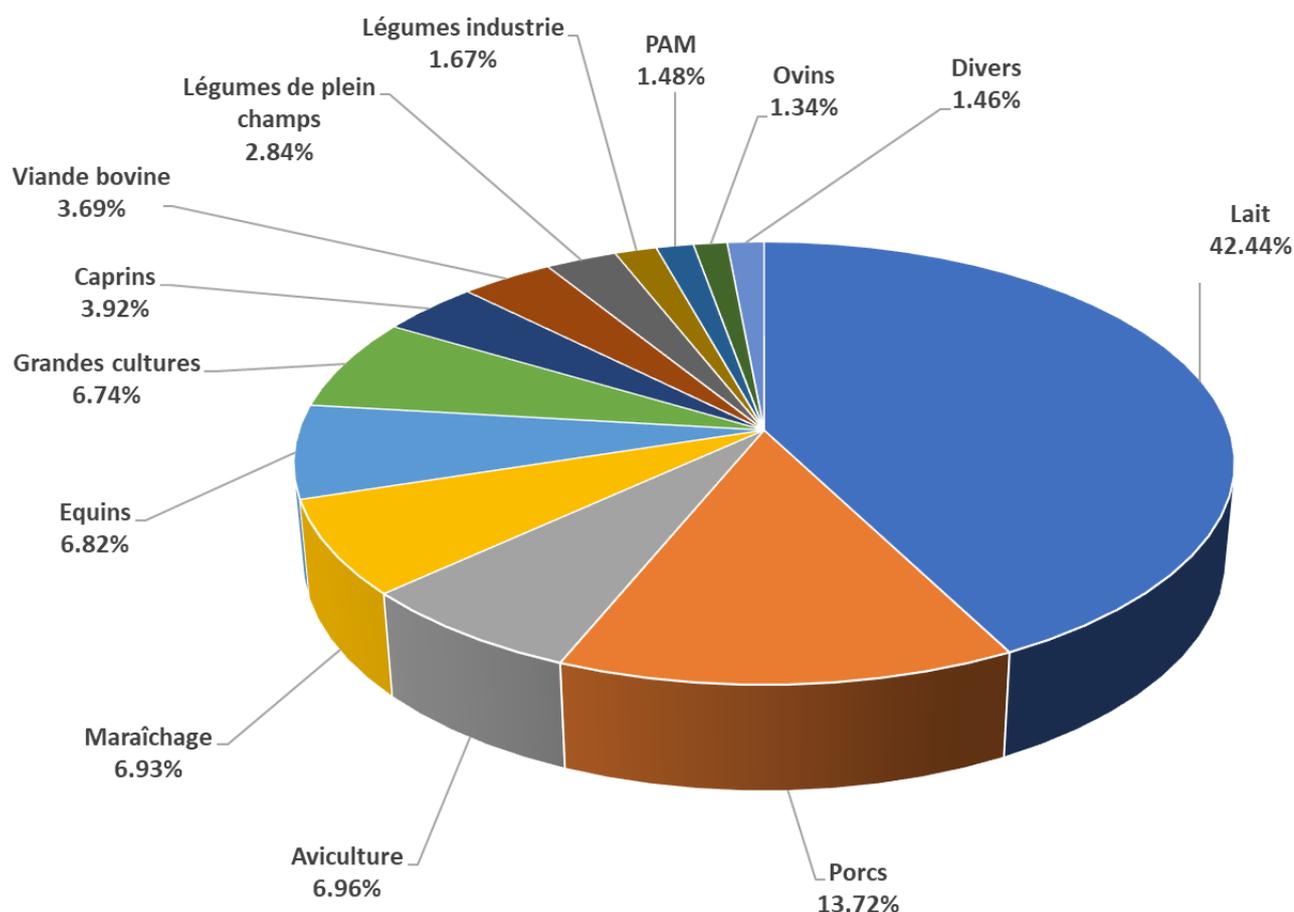
## C) LES RESULTATS DE L'ANNEE 2019

Mission n°1	<b>Mission Agricole et Forestière</b>			
Enjeu n°1.1	<b>Assurer le renouvellement des générations agricoles</b>			
Action 1.1.1	<b>Assurer la transmission des exploitations et l'installation en agriculture</b>			
<b>Indicateurs de contexte</b>		<b>National 2012</b>	<b>Bretagne 2012</b>	<b>Source</b>
	Nbre de 1ères installations (hors transfert entre époux)	11 544 (hors DOM)	551	MSA
	dont nombre de JA (chefs d'exploitation)	5 248	460	MAAF
	Superficie moyenne des 1ères installations (hors transfert entre époux) (en Ha)	32 (hors Dom)	70	MSA

<b>Public</b>	Cédants, repreneurs (dont les candidats à l'installation) et propriétaires fonciers
<b>Objectif général</b>	Mobiliser l'ensemble des moyens permettant de positionner la Safer en acteur de la transmission des exploitations agricoles et de l'installation en agriculture.
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer un renouvellement des générations agricoles sur l'ensemble du territoire, y compris en zones périurbaines, littorales et insulaires.</li> <li>- préserver la diversité des filières et l'approvisionnement des industries agroalimentaires</li> <li>- favoriser l'émergence de projets viables économiquement et conformes aux projets agricoles départementaux et au futur schéma directeur régional des structures</li> <li>- valoriser la capacité de la Safer à sécuriser le volet foncier de la transmission par la combinaison de tous les outils dont elle dispose (CMD, intermédiation locative ...)</li> <li>- valoriser les compétences de la Safer en transmission globale d'exploitation et en évaluation des actifs d'exploitation (cheptel, stock, matériel, marque ...)</li> <li>- développer des partenariats de nature à organiser et faciliter la synergie des acteurs de la transmission</li> <li>- favoriser le dialogue entre les acteurs par des rencontres régulières</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	Région Bretagne Conseils Départementaux Chambres d'Agriculture (régionale et départementales) Syndicats agricoles Coopératives et toute autre organisation de producteurs Centres de gestion Notaires Banques
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer</li> <li>- apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières, soit sur une filière, soit en matière de gestion</li> <li>- apports du groupe national « Transmission » -Conseillers référents : MM Cyrille BALLOUARD et Dominique BERGUERIE</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes partenaires en charge de la transmission</li> <li>- développer les conventions d'intermédiation locative dans le cadre des transmissions</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement de l'installation (banques, bailleurs, apporteurs privés de capitaux...)</li> <li>- financement par portage foncier (Région, suite stockage temporaire)</li> <li>- financement des frais d'acquisition –du repreneur- et rémunération Safer par des collectivités</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- signature d'une convention de partenariat avec les Chambres d'Agriculture (RDI)</li> <li>- réalisation de dossiers opérationnels en partenariat RDI/Safer</li> <li>- signature d'une convention de portage foncier avec la Région</li> <li>- nombre de dossiers de transmission (indicateur 1.1.1*1)</li> <li>- nombre de conventions d'intermédiation locative dans le cadre des transmissions (indicateur 1.1.1*2)</li> </ul>

Indicateurs 1.1.1*1								
	Situation de référence Moyenne 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Cumul 2015-2019
Nbre de 1ères installations	78	90	101 	113 	96 	95 	114 	519 
			149 actes notariés	178 actes notariés	168 actes notariés	181 actes notariés	186 actes notariés	862 actes notariés
Dont nombre de JA (bénéficiaire des aides)	30	30	63 	79 	64 	68 	72 	346 
			87 actes notariés	134 actes notariés	127 actes notariés	144 actes notariés	143 actes notariés	635 actes notariés
Dont nombre de hors cadre familiaux	38	40	47 	39 	59 	48 	55 	248 
			82 actes notariés	134 actes notariés	103 actes notariés	84 actes notariés	94 actes notariés	497 actes notariés
Dont nombre de certifiés bio	20	20	25 	43 	40 	33 	45 	186 
			27 actes notariés	54 actes notariés	56 actes notariés	51 actes notariés	67 actes notariés	255 actes notariés
Surface rétrocedée en faveur des 1ères installations / total des surfaces rétrocedées pour la mission agricole (hors maintien des fermiers en place)	30%	30%	37.63% 	51.87% 	37.45% 	37.47% 	33.29% 	39.15% 
Surface rétrocedée en faveur de l'installation / total des surfaces rétrocedées pour la mission agricole (hors maintien des fermiers en place)	42%	42%	46.45% 	57.41% 	40.90% 	41.53% 	41.72% 	45.18% 
Indicateurs 1.1.1*2								
Surface totale d'intermédiation locative	-	500 Ha	671 Ha 	1008 Ha 	1230 Ha 	1123 Ha 	908 Ha 	4 940 Ha 
Nbre de dossiers d'intermédiation locative	-	50	34 	22 	92 	119 	92 	359 

**L'orientation technico économique des installations accompagnées par la SAFER Bretagne  
(% de la surface rétrocédée à destination de l'installation)**



**Résultats départementaux :**

Dpt	Installations	Installations Aidées	Installations Non aidées	Hors cadre Familiaux	Femmes	Installations Bio
Côtes d'Armor	31	22	9	13	11	13
Finistère	26	17	9	12	12	7
Ille et Vilaine	26	15	11	13	7	9
Morbihan	31	18	13	17	12	16
<b>Bretagne</b>	<b>114</b>	<b>72</b>	<b>42</b>	<b>55</b>	<b>42</b>	<b>45</b>

**Résultats de l'année 2019 – Commentaires :**

Les objectifs sont atteints tant en quantitatif qu'en qualitatif. La SAFER Bretagne contribue majoritairement au renouvellement des générations en élevage et en production légumière conformément aux objectifs du SDREA (Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles). **La surface rétrocédée en faveur de l'installation est de 2 229 ha en 2019.**

Mission n°1	<b>Mission Agricole et Forestière</b>
Enjeu n°1.1	<b>Assurer le renouvellement des générations agricoles</b>
Action 1.1.2	<b>Améliorer la transmissibilité des exploitations</b>

Indicateurs de contexte		National	Bretagne 2012	Source
	Nombre de contrats de génération en faveur de l'installation	2000	-	MAAF
	SAU Moyenne (en ha) (RGA 2010)	55 (hors DOM)	60	MAAF
	Nombre d'agriculteurs installés en 2012 depuis 5 années et moins (hors transfert entre époux)	55 673 (2008 à 2012 - hors DOM)	3 542	MSA

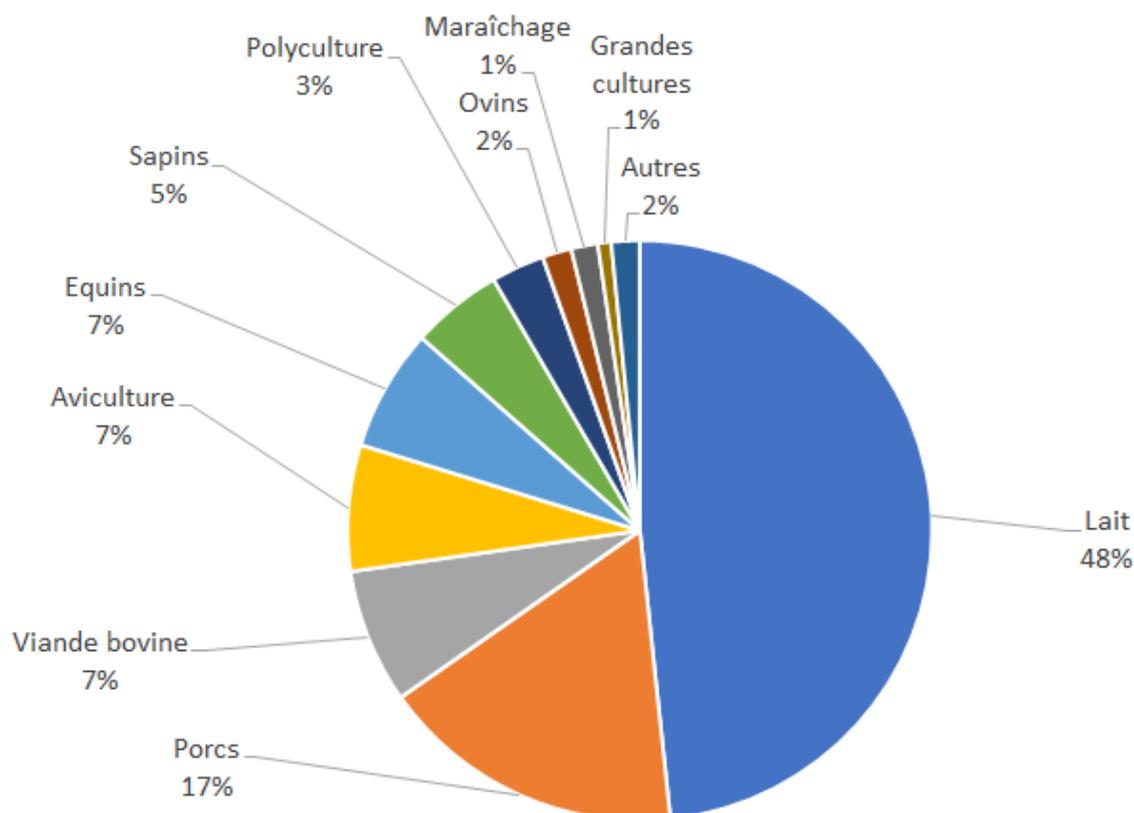
<b>Public concerné</b>	Exploitants de 55 ans et plus, propriétaires fonciers
<b>Objectif général</b>	Mobiliser l'ensemble des moyens permettant d'améliorer la viabilité et la transmissibilité des exploitations par la confortation et l'amélioration de leurs structures foncières
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- repérer des exploitations non transmissibles en l'état</li> <li>- identifier les mesures à prendre pour améliorer la transmissibilité des exploitations</li> <li>- faciliter la restructuration du parcellaire des exploitations à céder</li> <li>- conforter par apport d'ilots issus du stock Safer</li> <li>- rechercher les complémentarités d'usage du foncier, notamment entre agrandissement des exploitations et confortation des plans d'épandage afin de maintenir le potentiel de production</li> <li>- permettre le stockage des exploitations non transmissibles en vue, soit de conforter des exploitations environnantes, soit d'associer plusieurs structures modestes pour recréer une structure transmissible.</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	Chambres d'Agriculture Région Bretagne Conseils Départementaux Coopératives et toutes autres organisations de producteurs Organismes de conseil Centres de gestion Notaires Banques
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer</li> <li>- apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières, soit sur une filière soit en matière de gestion</li> <li>- apports du groupe national « Transmission » -Conseillers référents : MM. Cyrille BALLOUARD et Dominique BERGUERIE</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes partenaires en charge de la transmission</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement de l'installation (banques, bailleurs, apporteurs privés de capitaux...)</li> <li>- financement par portage foncier (Région, suite stockage temporaire)</li> <li>- financement des frais d'acquisition –du repreneur- et rémunération Safer par des collectivités</li> </ul>

<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- signature d'une convention de partenariat avec les Chambres d'Agriculture (RDI)</li> <li>- réalisation de dossiers opérationnels en partenariat RDI/Safer</li> <li>- signature d'une convention de portage foncier avec la Région ou toute Collectivité engagée dans une démarche de restructuration foncière</li> <li>- nombre de dossiers de confortation hors JA (indicateur 1.1.2*1)</li> <li>- surface rétrocédée pour agrandissement par rapport au total des surfaces rétrocédées (indicateur 1.1.2*2)</li> </ul>
---	---

Indicateur 1.1.2*1									
	Référence nationale	Situation de référence Moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Cumul 2015-2021
Nbre d'agrandissements	3 988	160	160	210	195	286	215	197	1 103
Dont agrandissements sur les 5 premières années d'installation	227	20	20	35	50	91	58	33	267
Dont agrandissements avec engagement de transmission pour installation	204	10	10	37	15	32	14	17	115

Indicateur 1.1.2*1									
	Référence nationale	Situation de référence Moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Cumul 2015-2021
Surface rétrocédée pour agrandissement / Total des surfaces rétrocédées (hors maintien des fermiers en place)	49.8%	45%	45%	36.67%	33.87%	49.82%	41.69%	34.81%	39.63%

### Résultats de l'année 2019 – Commentaires :



- 197 agrandissements d'exploitations agricoles ont représenté une surface de 1860 ha en 2019,
- 215 agrandissements en 2018 pour 2 001 ha,
- 286 agrandissements en 2017 pour 2 584 ha,
- 195 agrandissements pour 1 742 ha en 2016,
- 210 agrandissements pour 1 464 ha en 2015.

Bien que les besoins de restructuration et de confortation des exploitations agricoles bretonnes demeurent, les surfaces rétrocédées en faveur de l'agrandissement restent en deçà du seuil objectif de 45%.

A noter que 25% des agrandissements (50 actes notariés) favorisent une installation récente (moins de 5 ans) ou prépare une installation à venir (plus de 5 ans). Ce sont des agrandissements qualitatifs pour une surface de 638 ha / 1 860 ha (34%).

Les agrandissements réalisés par la SAFER Bretagne bénéficient à 88 % au profit d'exploitations agricoles orientées en élevage et contribuent au maintien de l'élevage en Bretagne ainsi que de l'emploi dans les filières agro-alimentaires.

Mission n°1	<b>Mission Agricole et Forestière</b>
Enjeu n°1.1	<b>Assurer le renouvellement des générations agricoles</b>
Action 1.1.3	<b>Conforter les exploitations agricoles en vue d'assurer leur viabilité</b>

Indicateurs de contexte		National	Bretagne 2012	Source
	Nombre de contrats de génération en faveur de l'installation	2 000	-	MAAF
	SAU Moyenne (en ha) (RGA 2010)	55 (hors DOM)	60	MAAF
	Nombre d'agriculteurs installés en 2012 depuis 5 années et moins (hors transfert entre époux)	55 673 (2008 à 2012 - hors DOM)	3 542	MSA

<b>Public concerné</b>	Exploitants de moins de 50 ans et plus, propriétaires fonciers
<b>Objectif général</b>	Mobiliser les moyens permettant de consolider les exploitations agricoles afin qu'elles atteignent une dimension économique viable au regard du futur schéma directeur régional de l'agriculture
<b>Descriptif de l'action</b>	Favoriser : - l'appui à la restructuration du parcellaire des exploitations - la confortation par apport d'ilots issus du stock Safer - le stockage en vue de restructurer et conforter des exploitations pour améliorer leur viabilité - la sécurisation des exploitations sur le respect des normes environnementales en matière d'épandage - la confortation de l'autonomie alimentaire des élevages
<b>Principaux Partenaires</b>	Collectivités territoriales Région Chambres d'Agriculture Coopératives Organismes de conseil Centres de gestion Banques
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<b>Moyens humains :</b> - équipes opérationnelles de la Safer - apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières, soit sur une filière, soit en matière de gestion  <b>Moyens techniques :</b> - Mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes  <b>Moyens financiers :</b> - financement du portage par un stockage garanti - recherche d'autres financements
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	- signature d'une convention de portage foncier avec la Région ou toute Collectivité engagée dans une démarche de restructuration foncière - nombre de dossiers de confortation de JA (indicateur 1.1.3*.1) - surface rétrocédée en vue d'une confortation (indicateur 1.1.3*1)

Indicateur 1.1.3									
	Référence nationale	Situation de référence Moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Cumul 2015-2021
Nbre d'agrandissements	3 988	160	160	210 	195 	286 	215 	197 	1 103 
Dont agrandissements sur les 5 premières années d'installation	227	20	20	35 	50 	91 	58 	33 	267 
Surface rétrocedée pour agrandissement / Total des surfaces rétrocedées (hors maintien des fermiers en place)	49.8%	45%	45%	36.67% 	33.87% 	49.82% 	41.69% 	34.81% 	39.63% 

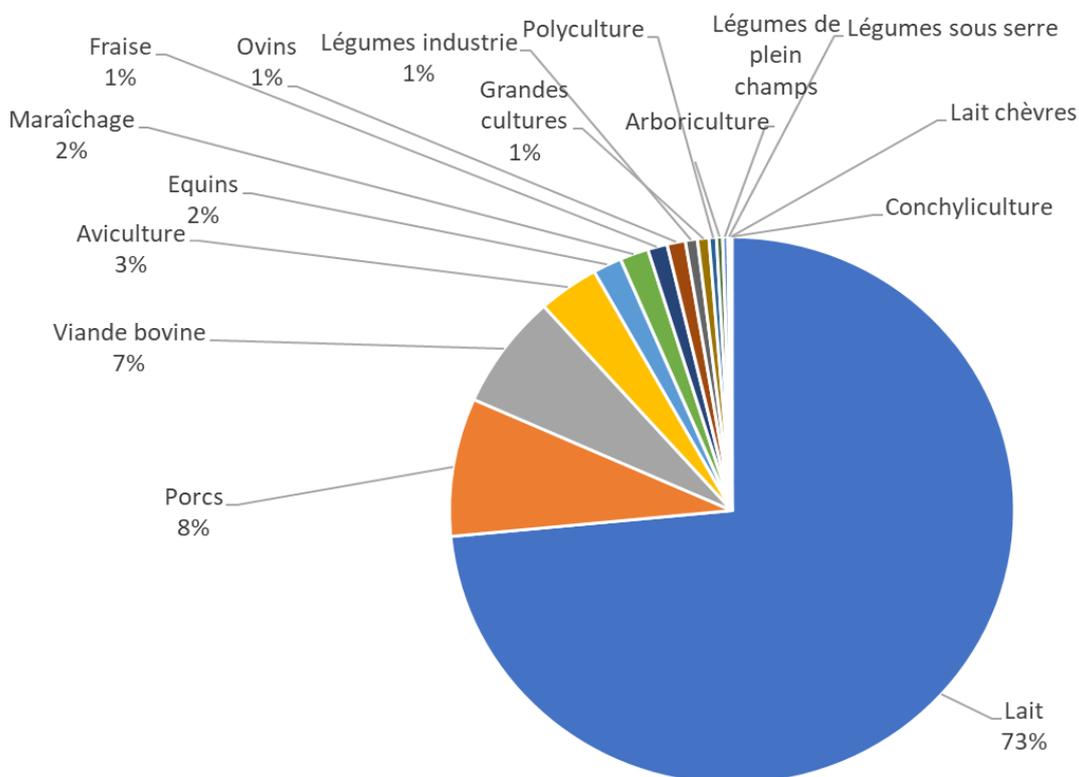
Mission n°1	<b>Mission Agricole et Forestière</b>
Enjeu n°1.2	<b>Restructuration et amélioration parcellaire</b>
Action 1.2.1	<b>Restructurer et aménager le foncier</b>

Indicateurs de contexte		National	Bretagne 2012	Source
	Nombre de contrats de génération en faveur de l'installation	2 000	-	MAAF
	SAU Moyenne (en ha) (RGA 2010)	55 (hors DOM)	60	MAAF
	Nombre d'agriculteurs installés en 2012 depuis 5 années et moins (hors transfert entre époux)	55 673 (2008 à 2012 - hors DOM)	3 542	MSA

<b>Public concerné</b>	Tous les exploitants et les propriétaires bailleurs
<b>Objectif général</b>	Restructurer et améliorer le parcellaire des exploitations pour une meilleure performance économique, agronomique et un moindre impact environnemental
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Conduire des opérations d'aménagement foncier en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre une valorisation plus rationnelle des parcelles</li> <li>- Permettre un gain de temps et de carburant pour les exploitants</li> <li>- Limiter le déplacement des engins et les traversées de bourgs ou d'agglomérations</li> <li>- Faciliter le transfert et la surveillance des troupeaux</li> <li>- Privilégier la maîtrise du foncier jouxtant les sièges d'exploitation pour faciliter l'accessibilité au pâturage des animaux</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	<p>Chambres d'Agriculture (Services échanges foncier)</p> <p>Région</p> <p>Départements</p> <p>Autres collectivités</p>
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipes opérationnelles de la Safer</li> <li>- Apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières en matière d'échanges fonciers : MM. Gaël LUCAS et Michel DIVANAC'H</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête terrain en vue d'échange</li> <li>- Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagement foncier</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires (Conseil Régional, Conseils Départementaux)</li> <li>- Recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'opérations d'échanges foncier hors procédure d'aménagement.</li> <li>- Surfaces mutées dans un but d'amélioration de la structure foncière d'une exploitation</li> </ul>

Indicateur 1.2.1*1									
	Référence nationale	Situation de référence Moyenne annuelle	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Cumul 2015-2021
Nombre de remaniements parcelaires (=attribution contigus au parcellaire)	2 441	170	170	199	169	164	222	274	1 028
Surfaces rétrocedées dans le cadre d'un remaniement parcellaire	4165	300	300	629 Ha	346 Ha	434 Ha	750 Ha	1 200 Ha	3 359 Ha

**L'orientation technico économique des exploitations agricoles ayant bénéficiées de remaniements parcelaires accompagnés avec l'appui de la SAFER Bretagne  
(% de la surface rétrocedée à destination des remaniements)**



**Résultats de l'année 2019 – Commentaires :**

Dans une région caractérisée par un fort morcellement des exploitations agricoles, la Safer Bretagne a contribué à l'amélioration parcellaire :

- 274 exploitations agricoles en 2019 pour une surface de 1 200 Ha
- 222 exploitations agricoles en 2018 pour une surface de 750 Ha
- 164 exploitations agricoles en 2017 pour une surface de 434 Ha

Ces exploitations agricoles sont majoritairement orientées vers l'élevage. L'action de remaniement parcellaire de la Safer contribue au maintien de l'élevage en Bretagne, ce qui est la volonté de l'Etat, de la Région Bretagne et de la Profession Agricole.

Mission n°1	<b>Mission Agricole et Forestière</b>
Enjeu n°1.3	<b>Agriculture biologique et circuits courts</b>
Action 1.3.1	<b>Maintenir et développer l'agriculture Biologique et les circuits courts</b>

Indicateurs de contexte		National (2012)	Bretagne 2012	Objectif national (2017)	Source
	Taux de SAU en agriculture biologique/ SAU Totale		3,8%	3,9%	8%

<b>Public concerné</b>	Tous les exploitants
<b>Objectif général</b>	Contribuer à la triple performance économique, sociale et environnementale en préservant et développant les surfaces valorisées en Agriculture Biologique
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser les données cartographiques dans la présentation des dossiers opérationnels concernant des parcelles en AB</li> <li>- Privilégier l'attribution des terres en AB à des candidats qui s'engagent à maintenir la conduite en AB</li> <li>- Contribuer à la mise en œuvre du programme national "Ambition Bio 2017"</li> <li>- En amont des attributions définitives en AB ou en vue d'une conversion, avec l'appui de partenaires compétents, vérifier la faisabilité et la viabilité économique et environnementale du projet</li> <li>- Lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD), associer un partenaire compétent à la recherche de candidats</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	<p>Chambres d'Agriculture (services spécialisés AB)  Syndicats agricoles  Interbio  GAB  FRAB  CEDAPA  FRCIVAM  Région</p>
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipes opérationnelles de la Safer</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête terrain</li> <li>- Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers</li> <li>- Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers</li> <li>- Mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires</li> <li>- Recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets accompagnés en faveur de l'AB</li> <li>- Surfaces mutées dans le but de préserver, de valoriser et de développer l'AB</li> </ul>

Indicateur 1.3.1*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Cumul 2015-2021
	Nombre de projets accompagnés par la Safer en faveur de l'agriculture biologique	336	20	20	66	85	118	120	143	532
	Surface rétrocédée en faveur de l'agriculture biologique/Surfaces agricoles rétrocédées (hors maintien des fermiers en place)	4,7%	7%	8%	13.02%	17.02%	20.54%	20.71%	21.94%	18.94%
	Nombre de projets accompagnés par la SAFER en faveur des circuits courts	119	10	10	63	89	89	104	121	466

### Résultats de l'année 2019 – Commentaires :

Les rétrocessions en faveur de l'agriculture biologique ou des circuits courts dépassent les objectifs fixés dans le P.P.A.S. et progressent par rapport à 2018. La Safer Bretagne a rétrocédé en faveur de l'agriculture biologique :

- 1 172 ha en 2019,
- 994 ha en 2018,
- 1 065 ha en 2017,
- 748 ha en 2016,
- 519 ha en 2015.

La quasi-totalité des terres acquises avec un mode de production en agriculture biologique (**372 ha**) ont été maintenues dans ce mode de production conformément aux demandes de la LAAF du 13 octobre 2014. En 2019, seuls 26 ha de terres bio sont retournés vers le conventionnel malgré la recherche de candidatures en agriculture biologique.

**787 ha** ont été transférés vers l'agriculture biologique en 2019, dans le cadre des actions de la Safer Bretagne  
**831 ha** ont été transférés vers l'agriculture biologique en 2018, dans le cadre des actions de la Safer Bretagne.

La Safer Bretagne a contribué à l'installation en totalité ou partie de 45 jeunes agriculteurs produisant en agriculture biologique.

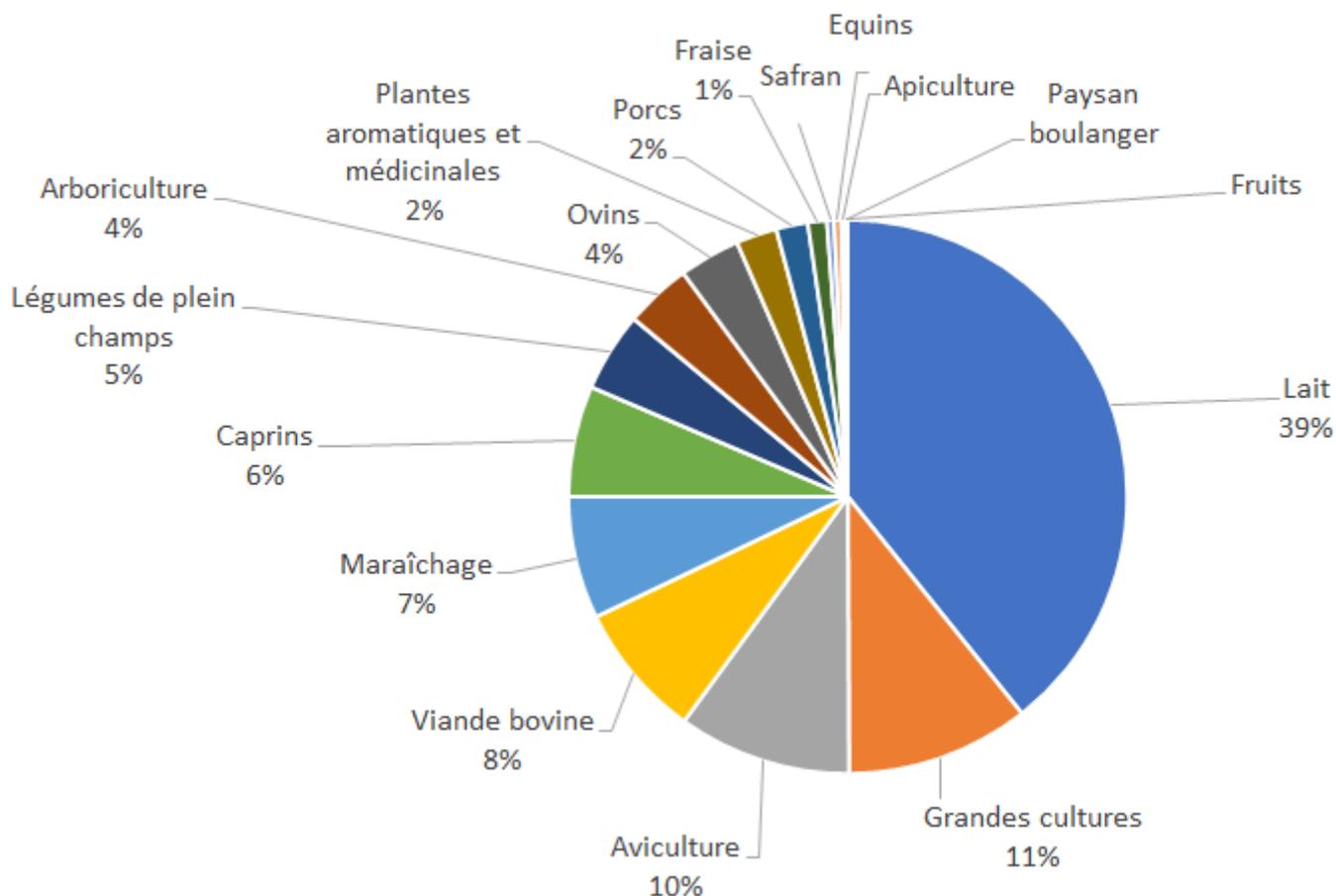
### Rappel des missions SAFER :

#### [Article L141-1 du code Rural et de la pêche maritime :](#)

*I.-Des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural peuvent être constituées pour remplir les missions suivantes :*

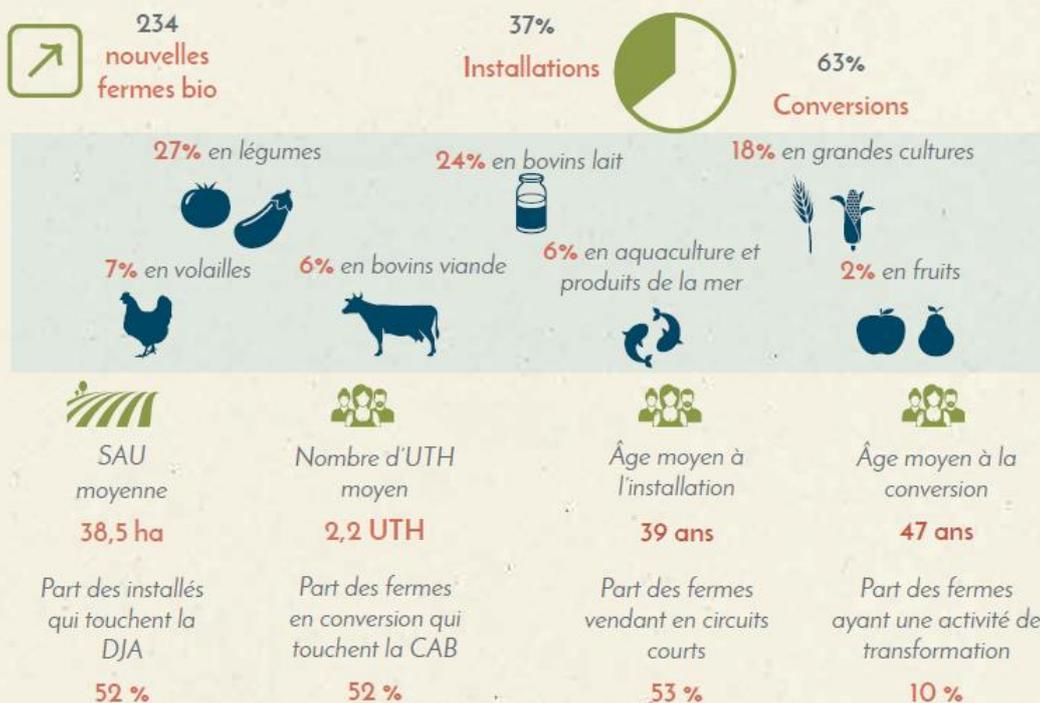
*1° Elles œuvrent prioritairement à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers. Leurs interventions visent à favoriser l'installation, le maintien et la consolidation d'exploitations agricoles ou forestières afin que celles-ci atteignent une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles ainsi que l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations. Ces interventions concourent à la diversité des systèmes de production, notamment ceux permettant de combiner les performances économique, sociale et environnementale et ceux relevant de l'agriculture biologique au sens de l'article L. 641-13 ;*

**L'orientation technico économique des exploitations bio ayant bénéficiées d'une rétrocession SAFER Bretagne en 2019 (% de la surface rétrocedée à destination de l'AB)**

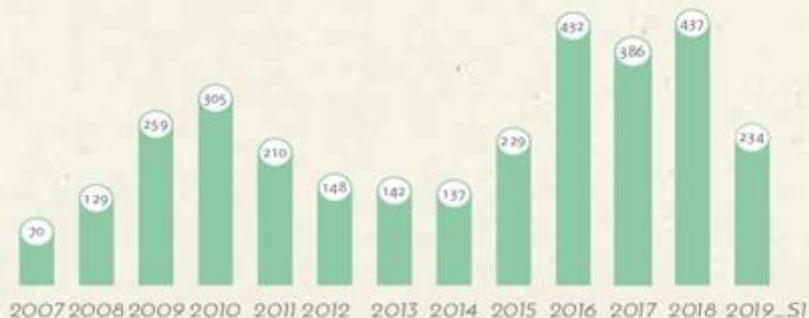


**LES NOUVEAUX BIO AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2019**

**CHIFFRES CLÉS - NOUVEAUX BIO 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2019**



## Évolution du nombre de fermes engagées en bio en Bretagne par année



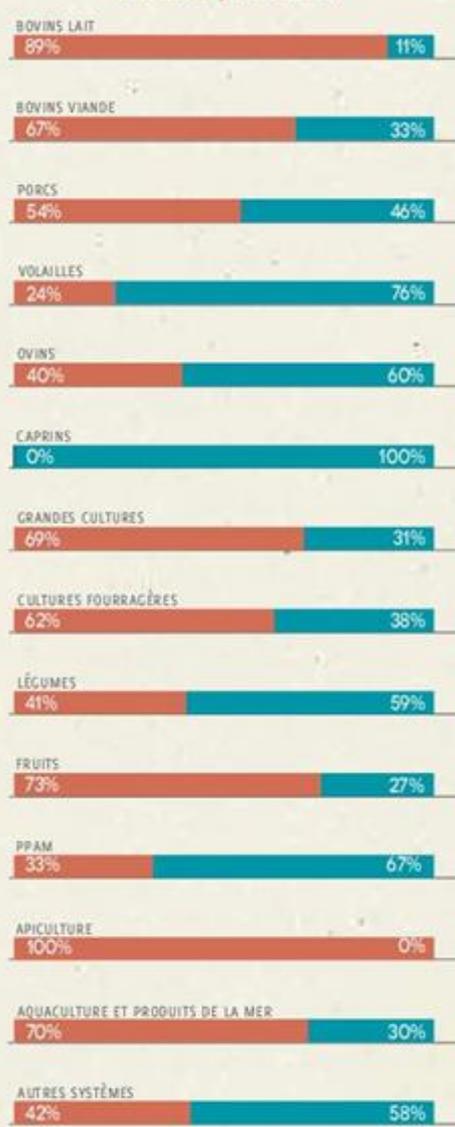
## Évolution du nombre de nouvelles fermes bio par an en Bretagne - en légumes et en bovins lait



### Activité dominante des fermes engagées en bio au premier semestre 2019



### Part des conversions et des installations selon la production



■ % DU NOMBRE DE NOUVELLES FERMES BIO

TOTAL 234

■ PART DE CONVERSIONS ■ PART D'INSTALLATIONS

Mission n°1	<b>Mission Agricole et Forestière</b>
Enjeu n°1.4	<b>Activité agricole globale</b>
Action 1.4.1	<b>Préserver les terres agricoles</b>

Indicateurs de contexte		National (2012)	Bretagne 2012	Source
	Taux de SAU / Surface totale régionale		49%	62%

<b>Public concerné</b>	Tous les exploitants et autres acteurs du milieu rural
<b>Objectif général</b>	Mettre en œuvre tous les moyens pour préserver la destination et l'utilisation des ressources agricoles (terres et bâtiments) au profit des agriculteurs.
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Mobiliser l'ensemble des moyens favorisant la préservation des terres agricoles et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maintenir la destination agricole lorsque celle-ci est menacée</li> <li>- proposer et favoriser la remise en état des parcelles en friches</li> <li>- si nécessaire, rechercher des bailleurs, prêts à s'engager sur le cahier des charges Safer</li> <li>- lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD) sur des terres en friches, associer un partenaire compétent à la recherche de candidats.</li> <li>- imposer, au travers du cahier des charges, une remise en état agricole suite à un usage non agricole (ex: aire de stockage lors de grands travaux...)</li> <li>- lors de la rétrocession d'un bien rural (bâti ou non), préserver au maximum l'utilisation agricole de la SAU vendue avec ce bien</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	<p>Services de l'Etat Région Collectivités locales Chambres d'Agriculture Notaires</p>
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête terrain</li> <li>- Participation aux travaux de la CDPENAF</li> <li>- Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers</li> <li>- Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers</li> <li>- Partage de compétences juridiques et rédactionnelles entre partenaires</li> <li>- Exercice du droit de préemption avec révision du prix, si nécessaire</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement de l'intervention de la Safer et des partenaires par convention (éventuellement dans le cadre de programmes dédiés) avec stockage garanti si nécessaire</li> <li>- recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation des terres agricoles (indicateur 1.4.1*1)</li> <li>- surfaces rétrocédées en faveur de la préservation des terres agricoles (indicateur 1.4.1*1)</li> </ul>

Indicateur 1.4.1*1	Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Cumul 2015-2021
Nombre de rétrocessions en matière agricole / total du nombre de rétrocessions (toutes missions)	80,30%	86%	85%	88.47% 	90.36% 	92.59% 	90.94% 	92.72% 	91.08% 
Surface rétrocédée en matière agricole / Total des surfaces rétrocédées (toutes missions)	83,10%	90%	90%	88.79% 	92.25% 	96.98% 	93.34% 	98.11% 	94.19% 

### Résultats de l'année 2019 – Commentaires :

Les rétrocessions effectuées par la Safer Bretagne sont très majoritairement en faveur de l'agriculture et de la préservation des terres agricoles, ce qui est logique dans la première région d'élevage de France.

## La Bretagne, 1<sup>re</sup> région agricole pour...

### Productions végétales (en % du tonnage national)



**Chou-fleurs**  
83 %



**Artichauts**  
79 %



**Échalotes**  
79 %



**Épinards**  
54 %



**Tomates**  
25 %

Chiffres 2017

### Productions animales (en % du cheptel national)



**Veaux**  
20 %



**Porcs**  
56 %



**Beurre bio**  
57 % du volume de beurre français



**Œufs de consommation**  
42 % des œufs français



**Lait**  
en % des livraisons nationales  
23 % du lait conventionnel  
22 % du lait bio



**Volailles de chair**  
32 %



**Volailles de ponte bio**  
28 %

Chiffres 2017, 2016 pour les volailles de ponte bio et le beurre bio

### Industrie agroalimentaire

1<sup>re</sup> région employeuse avec 15 % des salariés des IAA de France\*

1<sup>re</sup> région d'abattage (en % des abattages de France métropolitaine)

- gros bovins 20 %
- veaux 38 %
- porcs 60 %
- volailles de chair 31 %



Chiffres 2017, \* 2015

Photos : ©Xavier Remongin/Min.agri.fr, ©Check.Saidou/Min.agri.fr, ©Pascal Xicluna/Min.agri.fr, ©Atelier de l'Argoat

Mission n°1	<b>Mission Agricole et Forestière</b>
Enjeu n°1.5	<b>Le domaine forestier</b>
Action 1.5.1	<b>Préserver la forêt</b>

Indicateurs de contexte		National (2012)	Bretagne 2012	Source
	Surface de forêt privée / Surface totale (hors Guyane)		19%	11%

<b>Public concerné</b>	Propriétaires forestiers et sylviculteurs
<b>Objectif général</b>	Conduire, en partenariat avec les professionnels du secteur, un travail de préservation et de gestion d'une forêt de qualité, adaptée aux besoins de la filière bois
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>-maintenir la destination forestière des parcelles lorsque celle-ci est menacée</p> <p>-proposer et favoriser le boisement lorsque cela s'avère nécessaire, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* en présence de parcelles agricoles isolées au milieu d'un secteur boisé</li> <li>* en cas de réalisation d'ouvrages nécessitant des boisements compensateurs</li> </ul> <p>-analyser, avec les acteurs de la filière bois (Syndicats forestiers professionnels, entreprise d'amont et d'aval etc....) les besoins en essences et les secteurs à privilégier pour apporter une réponse adaptée compatible avec les enjeux agricoles et environnementaux</p>
<b>Principaux Partenaires</b>	Région Chambres d'agriculture CRPF ONF Syndicats de propriétaires forestiers (départementaux et régional) Experts forestiers
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipes opérationnelles de la Safer</li> <li>- Conseiller foncier référent : Mr Dominique BERGUERIE (ancien conseiller forestier)</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifications des parcelles concernées</li> <li>- Repérage des exploitations sylvicoles</li> <li>- Partage de compétences juridiques et rédactionnelles entre partenaires</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation des forestiers aux Comités Techniques Départementaux</li> <li>- Nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation des parcelles boisées (indicateur 1.5.1*1)</li> <li>- Surfaces rétrocédées en faveur de la préservation des parcelles boisées (indicateur 1.5.1*1)</li> </ul>

Indicateur 1.5.1*1	Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Cumul 2015-2021	
	Nombre de rétrocessions en matière forestières / total du nombre de rétrocessions (toutes missions)	5.4%	0,20	1%	1.17% 	1.81% 	2.06% 	2.10% 	1.66% 	1.77% 
	Surface rétrocedée en matière forestière / Total des surfaces rétrocedées (toutes missions)	7,80%	0,50%	1%	0.86% 	0.89% 	2 % 	1.75% 	3.45% 	1.87% 

### Résultats de l'année 2019 – Commentaires :

L'activité forestière de la Safer Bretagne est limitée en nombre de rétrocessions et en surface. Elle progresse et passe à 209 ha en 2019 (97 ha en 2018, 115 ha en 2017, 44 ha en 2016, 41 ha en 2015).

Les objectifs du P.P.A.S. sont atteints sur cette campagne. C'est cohérent avec le faible niveau de surfaces forestières de la Bretagne (14% du territoire breton est couvert par la forêt contre 30% pour la France métropolitaine – Source Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) - campagnes d'inventaires de 2008 à 2012).

## POURQUOI PLANTER EN BRETAGNE ?

### La forêt bretonne s'accroît, mais au profit de peuplements pauvres !

La forêt couvre 390 000 hectares, soit 14 % du territoire breton. Sa surface augmente de 3 000 hectares chaque année. Cependant, cette croissance s'effectue surtout au profit de peuplements pauvres ou d'accrus naturels, sur des parcelles issues de la déprise agricole ou laissées à l'abandon après l'arrêt, en 1999, du Fonds Forestier National (FFN<sup>2</sup>). On estime que les peuplements sans valeur recouvrent 25 % de la surface forestière en Bretagne.

### Une diminution de la surface forestière de production... et un risque de rupture de l'approvisionnement

Aujourd'hui, on récolte les bois arrivés à maturité, issus des plantations FFN. Les parcelles exploitées ne sont pas toujours reconstituées en quantité et qualité, ce qui provoque une érosion de la surface productive. Les acteurs de la filière (transformation, marchés) craignent une rupture, à moyen terme, de l'approvisionnement de leurs outils de production et plus largement, un frein pour le développement de la filière forêt-bois régionale.

## POUR LE TERRITOIRE...

### BREIZH FORÊT BOIS, LES PREMIERS HECTARES DE LA FORÊT BRETONNE DE DEMAIN

Breizh Forêt Bois est un dispositif d'aides financières à la plantation, unique en France. Avec un objectif de boisement de 4 000 hectares d'ici à 2020, Breizh Forêt Bois a pour ambition de créer un effet levier pour le développement de la ressource bretonne. Breizh Forêt Bois est le point d'entrée d'une dynamique forestière à développer.

Ce programme agira sur plusieurs volets :



Mission n°2	<b>Mission Environnementale</b>
Enjeu n°2.1	<b>Concilier environnement et agriculture</b>
Action 2.1.1	<b>Assurer la complémentarité entre environnement et activité agricole</b>

<b>Public concerné</b>	Tous les exploitants, structures de protection et de conseil en matière environnementale
<b>Objectif général</b>	Mettre en évidence et conduire des actions foncières qui renforcent la convergence et la complémentarité entre développement d'une activité agricole et préservation des ressources environnementales
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Mobiliser l'ensemble des moyens permettant d'améliorer la complémentarité entre agriculture et environnement et favoriser ainsi la recherche de la double performance économique et environnementale.</p> <p>Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'appuyer sur les données cartographiques dans la présentation des dossiers en comité technique départemental</li> <li>- mettre en évidence, lors de la présentation en comité technique, les engagements environnementaux déjà pris par les candidats</li> <li>- assurer une confortation d'exploitation lorsque cela contribue au respect de normes environnementales (directives nitrates)</li> <li>- mettre en œuvre les programmes d'action des contrats territoriaux du plan « Algues Vertes »</li> <li>- prendre en compte les besoins réels d'épandage dans le choix des attributaires</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	<p>Région</p> <p>Chambres d'Agriculture (régionale et départementales)</p> <p>Organismes de protection de l'environnement</p> <p>Futur Conservatoire d'Espaces Naturels</p> <p>Départements</p> <p>Syndicats d'eau et Agence de l'eau</p>
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enquêtes terrain</li> <li>- partage de compétences juridiques et rédactionnelles avec les principaux partenaires</li> <li>- acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires</li> <li>- recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'opérations mixtes agricoles et environnementales</li> <li>- surfaces mutées dans le but de préserver ou de valoriser la richesse environnementale tout en maintenant une activité agricole sur les parcelles en question</li> </ul>

Indicateur 2.1.1*1		Référence nationale moyenne annuelle 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Cumul 2015-2021
	Surfaces rétrocédées en matière environnementale à usage agricole / Total des surfaces rétrocédées (toutes missions)	Pas de référence	2%	2% (A)	0,17%  (1.95% avec MCE)	2.93% 	0.76% 	1.37% 	2.02% 	1.77%  (avec MCE ** de 2015)
	Dont part des rétrocessions environnementales impliquant la reconquête de l'usage agricole	Pas de référence	0,5%	0,5% soit 25 % de (A)	0% 	0% 	0% 	0% 	0% 	0% 
	Dont part des rétrocessions environnementales impliquant le maintien de l'usage agricole	Pas de référence	1,5%	1,5% soit 75% de (A)	5,96%  (68 % avec les MCE)	78.12% 	78.64% 	85.20%  (avec MCE de l'axe Rennes-Angers)	74.82% 	74.81%  (avec MCE** de 2015)
	Rétrocessions des terres agricoles (en surface) afin de contribuer aux objectifs de la directive nitrates et plan « algues vertes »	Pas de référence	Pas de référence	2% (*)	87.72% (*) 	73.29% (*) 	83.11% (*) 	82.35% (*) 	86.03% 	85.5% 

(\*) Dans l'objectif rétrocessions des terres agricoles afin de contribuer aux objectifs de la directive nitrates et plan « algues vertes », une erreur d'appréciation a été commise lors de l'élaboration du P.P.A.S. avec uniquement la prise en compte des rétrocessions dans les BV « algues vertes ».

(\*\*) MCE : Mesures compensatoires environnementales (rétrocessions faites par la Safer à SNCF réseaux pour préserver la biodiversité tout en maintenant l'agriculture – dans le cadre d'un bail rural environnemental pour 110 ha ainsi que pour la Rennes-Angers 6 ha 43).

### **Résultats de l'année 2019 – Commentaires :**

Une part importante des rétrocessions de la Safer Bretagne permettent aux exploitants agricoles de respecter ou d'améliorer leur situation vis-à-vis des règles agro-environnementales en vigueur (règle des 170 unités d'azote par Ha par exemple).

Une convention de partenariat entre la région Bretagne et la Safer Bretagne est signée pour la constitution de réserves foncières dans les bassins versants « algues vertes ». Elle est actuellement de 93 ha sur les communes de Plouzévé (29), Guiclan (29), Plouvorn (29), Plouégat Moysan (29), Le Juch (29) et St Donan (22) et sert à animer des échanges fonciers en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Finistère pour améliorer le parcellaire autour des sièges d'exploitation.

Les surfaces totales rétrocédées à destination agricole et environnementale ont représenté :

- 122 ha en 2019,
- 76 ha en 2018,
- 44 Ha en 2017,
- 146 Ha en 2016,
- 8 ha en 2015.

Mission n°2	<b>Mission Environnementale</b>
Enjeu n°2.2	<b>Préserver les ressources naturelles et les paysages</b>
Action 2.2.1	<b>Préserver la biodiversité</b>

<b>Public concerné</b>	Tout public (exploitants, collectivités, organismes de protection de l'environnement)
<b>Objectif général</b>	Poursuivre l'intégration de la protection de la biodiversité dans l'activité de la Safer, en partenariat avec les collectivités territoriales, les organisations agricoles et les organismes agréés de protection de l'environnement en recherchant la triple performance, économique, sociale et environnementale.
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- être en veille des politiques et des programmes de protection de la biodiversité</li> <li>- maintenir le caractère naturel des milieux</li> <li>- favoriser les projets comprenant des engagements en matière de préservation de la biodiversité</li> <li>- favoriser la remise en état de prairie lorsque cela s'avère pertinent : <ul style="list-style-type: none"> <li>* en présence de parcelles boisées coupées isolées au milieu d'un secteur bocager</li> <li>* en présence de parcelles pour lesquelles la valorisation par l'élevage serait préférable du fait de contraintes environnementales particulières (zone inondable, zone humide, site classé, espace naturel protégé...)</li> </ul> </li> <li>- définir une durée d'application du cahier des charges adaptée aux enjeux environnementaux</li> <li>- lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD) sur des parcelles revêtant un enjeu environnemental identifié, associer un partenaire compétent à la recherche de candidats, à la rédaction du contrat de location et au suivi des engagements</li> <li>- sur des périmètres identifiés et correspondants à des secteurs à enjeux, notamment ceux identifiés dans le SRCE, développer un partenariat avec des collectivités territoriales, le Conservatoire du Littoral, le Conservatoire d'Espaces Naturels ou des organismes agréés de protection de l'environnement notamment pour anticiper, réaliser et gérer des stocks en vue de la préservation, voire de la restauration ciblée de la biodiversité et, autant que possible, assurer une gestion agricole adaptée.</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	Région Chambres d'Agriculture (régionale et départementales) Organismes de protection de l'environnement Futur Conservatoire d'Espaces Naturels Départements
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enquêtes terrain</li> <li>- partage de compétences juridiques avec les différents partenaires</li> <li>- acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires</li> <li>- recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation de la biodiversité</li> <li>- surfaces rétrocédées en faveur de la préservation de la biodiversité</li> </ul>

Indicateur 2.1.2*1		Référence nationale moyenne annuelle 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Cumul 2015-2021
	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la biodiversité / Total du nombre de rétrocessions (toutes missions)	Pas de référence	90%	90%	88.80% 	93% 	92.6% 	91.6% 	93.99% 	91.17% 
	Dont nombre de rétrocessions avec cahier des charges spécifique biodiversité	Pas de référence	Pas de référence	3	3 	0 	0 	2 	4 	9 
	Surfaces rétrocedées en faveur de la protection de la biodiversité / Total des surfaces rétrocedées (toutes missions)	Pas de référence	Pas de référence	90%	91.14% 	94.51% 	95.52% 	93.79% 	98.27% 	95.07% 
	Dont surfaces rétrocedées avec cahier des charges spécifique biodiversité	Pas de référence	Pas de référence	20 Ha	103 Ha 	0 Ha 	0 Ha 	17 Ha 	27 Ha 	147 Ha 

### Résultats de l'année 2019 – Commentaires :

En pratique, toutes les opérations conduites par la SAFER Bretagne permettant de préserver le potentiel agricole, environnemental ou forestier du territoire breton, contribuent directement à la préservation de la biodiversité ordinaire.

Cela n'est pas contradictoire avec la conduite d'actions particulières sur les sites à enjeux préalablement identifiés (ENS, ZNIEFF, Natura 2000, ZICO, trames vertes et bleues).

### Rétrocessions avec cahier des charges spécifiques biodiversité :

D	Ref rétro	Acquéreur	Commune	Surface	Observation
22	RR 22 19 0024 01	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES COTES D'ARMOR	PLOUËR-SUR-RANCE	4ha 58a 42ca	ENS littoral
22	RS 22 19 0004 01	LANNION TRÉGOR COMMUNAUTE	PLOUNERIN	2ha 67a 80ca	Réserve régionale du moulin neuf + ZNIEFF
29	RS 29 18 0041 01	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE	COMMANA	8ha 04a 05ca	ENS, PNR, ZNIEFF, NATURA 2000 / lande
56	RS 56 19 0063 01	CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES	LE TOUR-DU-PARC	11ha 47a 61ca	Zone de marais pour le repos et la reproduction de l'avifaune sauvage
<b>Total</b>				<b>26ha 77a 88ca</b>	

Mission n°2	<b>Mission Environnementale</b>
Enjeu n°2.2	<b>Préserver les ressources naturelles et les paysages</b>
Action 2.2.2	<b>Préserver la qualité de l'eau dans les secteurs à enjeu</b>

<b>Public concerné</b>	Exploitants, collectivités et syndicats d'eau.
<b>Objectif général</b>	Poursuivre, en partenariat avec la profession agricole et l'ensemble des gestionnaires en charge de la ressource en eau, la mise en œuvre d'une politique en matière de préservation de la qualité de l'eau en recherchant la triple performance, économique, sociale et environnementale.
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Mobiliser les moyens favorisant la préservation de la qualité de l'eau et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être en veille des politiques, des programmes et des réglementations en matière de protection de la qualité de l'eau</li> <li>- répondre aux besoins d'information des collectivités ou des syndicats intercommunaux d'adduction d'eau potable (SIAEP) quant au marché foncier de leur territoire et la faisabilité foncière de leurs projets (Vigifoncier)</li> <li>- assurer un appui technique aux SIAEP lorsqu'ils demandent une démarche d'acquisition foncière</li> <li>- favoriser les projets comprenant des engagements en matière de préservation de la qualité de l'eau</li> <li>- définir une durée d'application du cahier des charges adaptée aux enjeux environnementaux</li> <li>- lors d'une rétrocession à un bailleur portant sur des parcelles revêtant un enjeu en matière de préservation de la qualité de l'eau</li> <li>- lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD) sur des parcelles revêtant un enjeu en matière de préservation de la qualité de l'eau</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	<p>Région Collectivités Territoriales SIAEP et associations de captage SAGE Chambres d'Agriculture Agence de l'eau</p>
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer et Mme Nathalie HELDENBERGH, chargée de mission collectivités à la SAFER Bretagne.</li> <li>- apport spécifique de conseiller (M. Nicolas BON) ayant des compétences particulières en matière de protection de la qualité de l'eau.</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enquêtes terrain</li> <li>- conventionnement Vigifoncier</li> <li>- partage de compétences juridiques</li> <li>- conventionnement avec les Chambres d'Agriculture</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires</li> <li>- recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation de la qualité de l'eau</li> <li>- surfaces rétrocédées en faveur de la préservation de la qualité de l'eau</li> </ul>

Indicateur 2.2.2*1		Référence nationale moyenne annuelle 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Cumul 2015-2021
	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la qualité de l'eau	Pas de référence	10	8	8 	17 	9 	15 	9 	58 
	Surfaces rétrocédées en faveur de la protection de la qualité de l'eau	Pas de référence	<i>Non codifié</i>	40 Ha	28 Ha 	137 Ha 	45 Ha 	66 Ha 	82 Ha 	358 Ha 

**Résultats de l'année 2019 – Commentaires :** Les objectifs sont atteints pour 2019 en nombre et en surface.

Dp	Ref rétro	Acquéreur principal	Commune pilote	Surface	Vos observations utiles
22	RS 22 18 0041 02	CHAUVEL Jean-Georges	PLOREC-SUR-ARGUENON	6ha 86a 69ca	Perimètre rapproché de la retenue d'eau potable de l'Arguenon.
22	RS 22 19 0092 01	SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE EAUX MINERALES DE PLANCOET SOURCE	LAMBALLE-ARMOR	15ha 89a 30ca	Réserve foncière pour échanges avec les agriculteurs impactés par la mise en place de captage de la Poterie en Lamballe
22	RS 22 19 0108 01	SASSAY	PLANCOËT	53ha 19a 02ca	Eaux de plancoet
29	RR 29 11 0122 01	COMMUNE DE SAINT-THOIS	SAINT-THOIS	82a 94ca	Protection périmètre du Houibou
35	RL 35 19 0160 01	GAEC DE LA CHUPELIERE	VITRE	42a 56ca	Périmètre de captage SYMEVAL
35	RS 35 18 0164 01	MINARD Daniel et Soizic	MEDREAC	27a 10ca	Meilleur écoulement des eaux pluviales
35	RS 35 19 0125 01	SYMEVAL	VITRE	3ha 89a 63ca	Extension station épuration
35	RS 35 19 0160 02	GAEC DE LA CHUPELIERE	VITRE	30a 60ca	Périmètre de captage SYMEVAL
56	RR 56 19 0015 01	COMMUNE DE LE PALAIS	LE PALAIS	25a 20ca	Bassin de rétention eaux pluviales pour éviter inondations
				81ha 93a 04ca	

Mission n°3	<b>Mission de développement durable des territoires ruraux</b>
Enjeu n°3.1	<b>Participer au développement durable des territoires ruraux</b>
Action 3.1.1	<b>Assurer un appui technique aux collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques</b>

Indicateurs de contexte		National (2012)	Région 2012	Source
	Taux de commune en zone de revitalisation (ZRR)		39%	10%

<b>Public concerné</b>	Collectivités territoriales et établissements publics
<b>Objectif général</b>	Favoriser la réalisation des projets de développement durable portés par les collectivités en assurant la maîtrise du foncier nécessaire dans un contexte local serein, en cherchant à mettre en œuvre le principe « Éviter, Réduire, Compenser »
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- informer les collectivités et les services de l'État sur les marchés ruraux, et les tendances constatées</li> <li>- conseiller les collectivités dans le cadre de la réalisation de leurs projets d'aménagement</li> <li>- identifier les secteurs à enjeux, ou de moindre conséquence pour l'agriculture et/ou l'environnement</li> <li>- maîtriser le foncier nécessaire aux projets en proposant et favorisant la compensation des terres à urbaniser</li> <li>- permettre à la Safer de constituer des stocks anticipés garantis pour faciliter la réalisation du projet, les compensations nécessaires et la restructuration foncière des exploitations concernées.</li> <li>- finaliser des conventions de stockage du foncier avec les maîtres d'ouvrage pour compenser les surfaces prélevées pour les projets d'aménagement</li> <li>- associer des partenaires en vue de réunir l'ensemble des compétences pour l'émergence et la réussite des projets</li> <li>- lors d'une rétrocession à une collectivité en qualité de bailleur, assurer une gestion temporaire agricole par une CMD</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	Collectivités locales Chambres d'Agriculture Organismes de conseil (géomètres, experts,...) Organismes de protection de l'environnement EPF
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer en partenariat avec les services des collectivités, de l'EPF et des Chambres d'Agriculture</li> <li>- apport spécifique de Nathalie HELDENBERGH, responsable collectivités à la SAFER</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Information du marché foncier via vigifoncier</li> <li>- Enquêtes terrain, études d'impact agricoles réalisées par les Chambres d'Agriculture</li> <li>- Recueil de promesses de vente</li> <li>- Réalisation et gestion temporaire de réserves foncières</li> <li>- Partage de compétences</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- part de l'activité liée au développement rural sur l'activité de la Safer (indicateur 3.1.1*1)</li> <li>- surfaces rétrocédées en faveur du développement rural (indicateur 3.1.1*1)</li> <li>- surfaces réorientées dans un intérêt général public vers des usages non agricoles (indicateur 3.1.1*1)</li> <li>- nombre de promesses de vente (indicateur 3.1.1*2)</li> <li>- nombre de conventions d'étude et/ou de réserve foncière (indicateur 3.1.1*3)</li> </ul>

Indicateur 3.1.1*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Cumul 2015-2021
	Part du Chiffre d'affaires de la Safer dans le développement durable des territoires ruraux	100%	100%	100%	100% (*) (13,9%) 	100% (*) (8,33%) 	100% (*) (3,71%) 	100% (*) (15,04%) 	100% (*) (6,3%) 	100% (*) (9,5%) 
	Surfaces rétrocedées pour le développement durable des territoires ruraux / Total des surfaces rétrocedées	7,1%	5%	5% (maxi)	100 % (*) 7,97% 	100 % (*) 6,56% 	100 % (*) 2,74% 	100 % (*) 7,42% 	100% (*) 2,90% 	100% (*) 5,8% 
	Surfaces réorientées dans un intérêt général public vers des usages non agricoles / Total des surfaces rétrocedées	4,3%	-	3% (maxi)	6,78%  (avec LGV) 1,85%  (sans LGV)	6,51%  (avec LGV) 2,30%  (sans LGV)	2,33% 	7,19% 	2,00% 	5,4% 

Indicateur 3.1.1*2		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Cumul 2015-2021
	Nombre de recueils de promesses de vente pour les collectivités	-	10	10	7 	7 	8 	5 	5 	32 

Indicateur 3.1.1*3		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Moyenne 2015-2021
	Nombre de conventions	-	160	160	114 	111 	105 	102 	97 	106 
	Dont conventions de veille foncière	-	110	110	104 	94 	94 	94 	83 	94 

## **Résultats de l'année 2019 – Commentaires :**

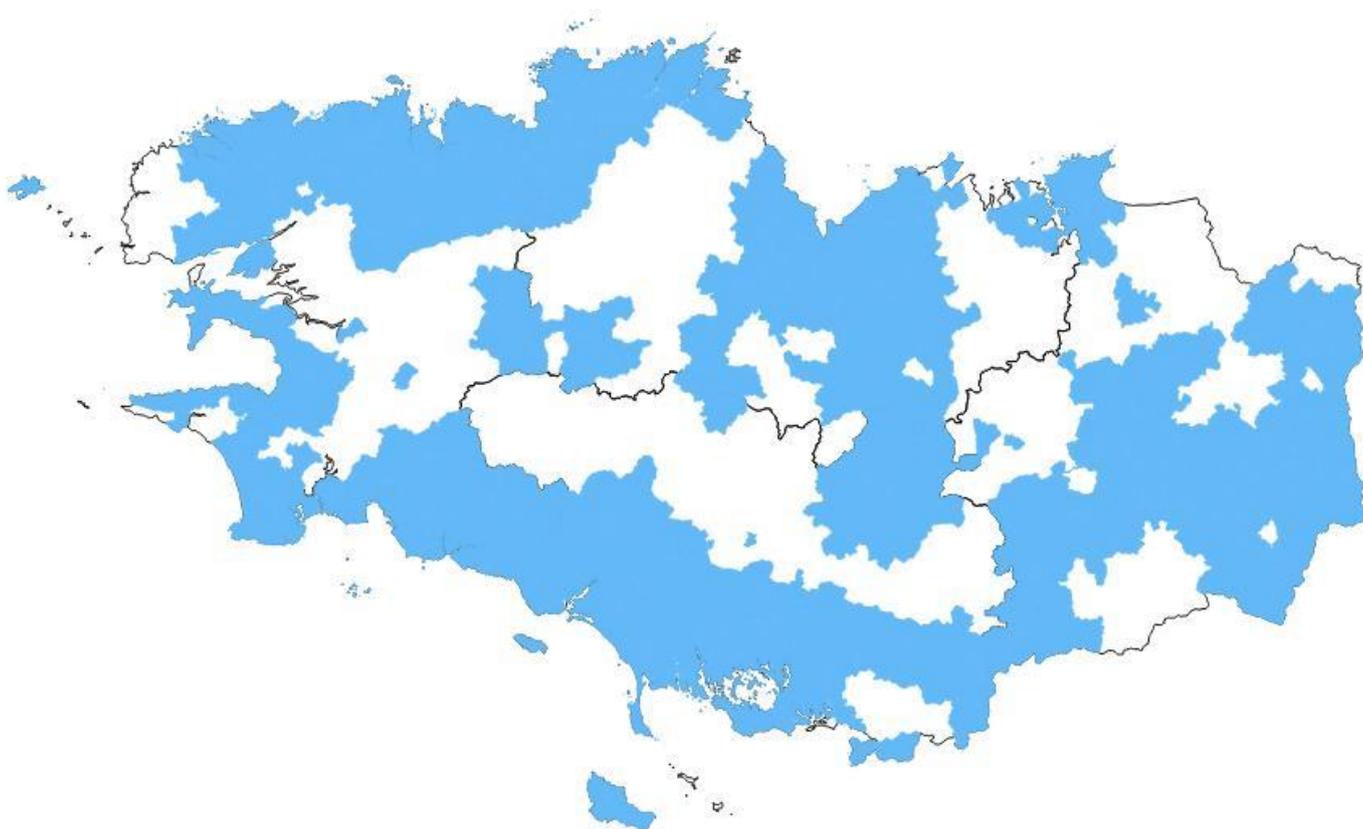
(\*) Toutes les opérations de la Safer (agricoles, forestières, environnementales ...) contribuent au développement durable des territoires ruraux de la région Bretagne. Les rétrocessions codifiées strictement en développement rural des territoires représentent en 2019, 6.3 % du chiffre d'affaires global.

Dans les surfaces rétrocédées à destination du développement durable des territoires ruraux (**146 Ha en 2019** contre 398 ha en 2018), on retrouve principalement des surfaces rétrocédées :

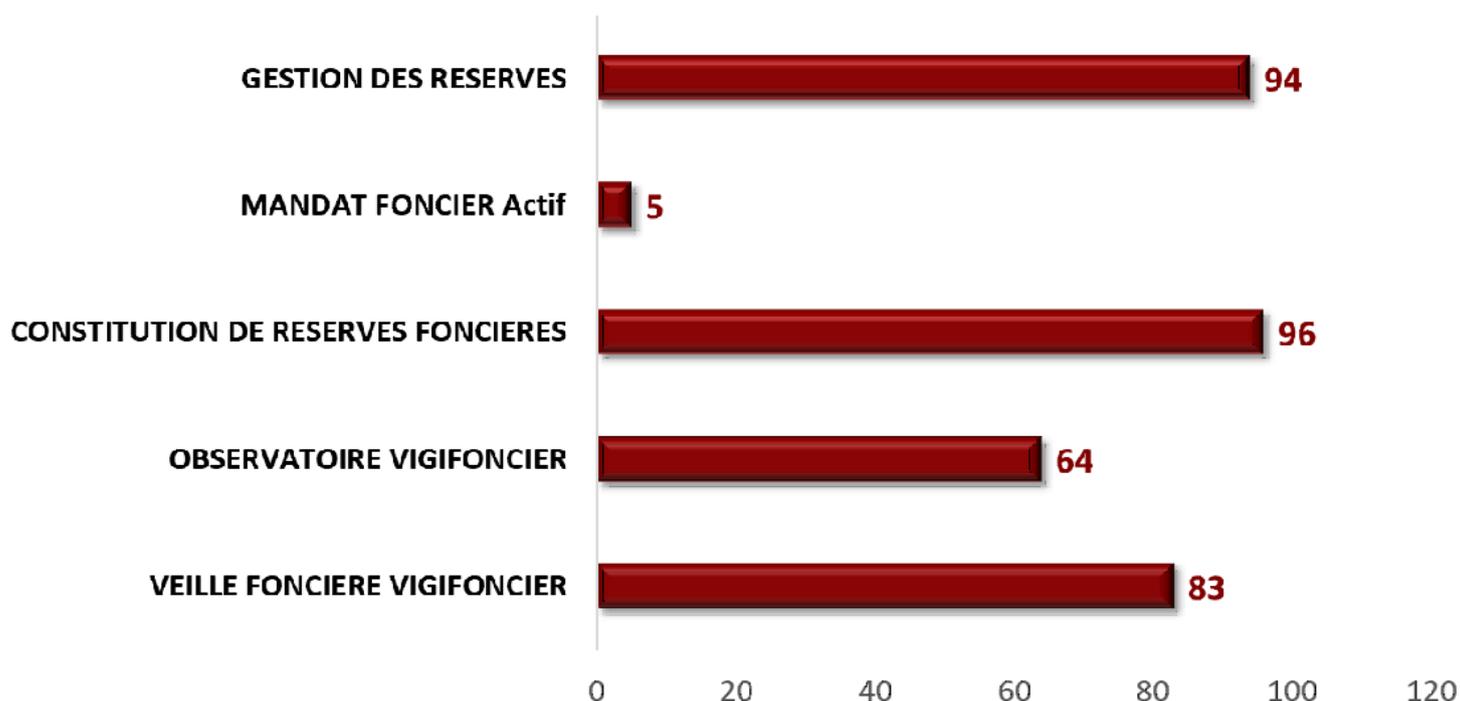
- à des particuliers afin qu'ils améliorent les abords de leur résidence principale,
- pour le développement de l'activité de chasse
- pour le développement d'infrastructures routières
- pour la compensation des agriculteurs impactés par l'emprise de zones artisanales

Les partenariats sont importants et efficaces avec les collectivités territoriales même si on observe une contraction du marché (conventions, surveillance) liée à la fusion des collectivités dans le cadre de la loi NOTRe.

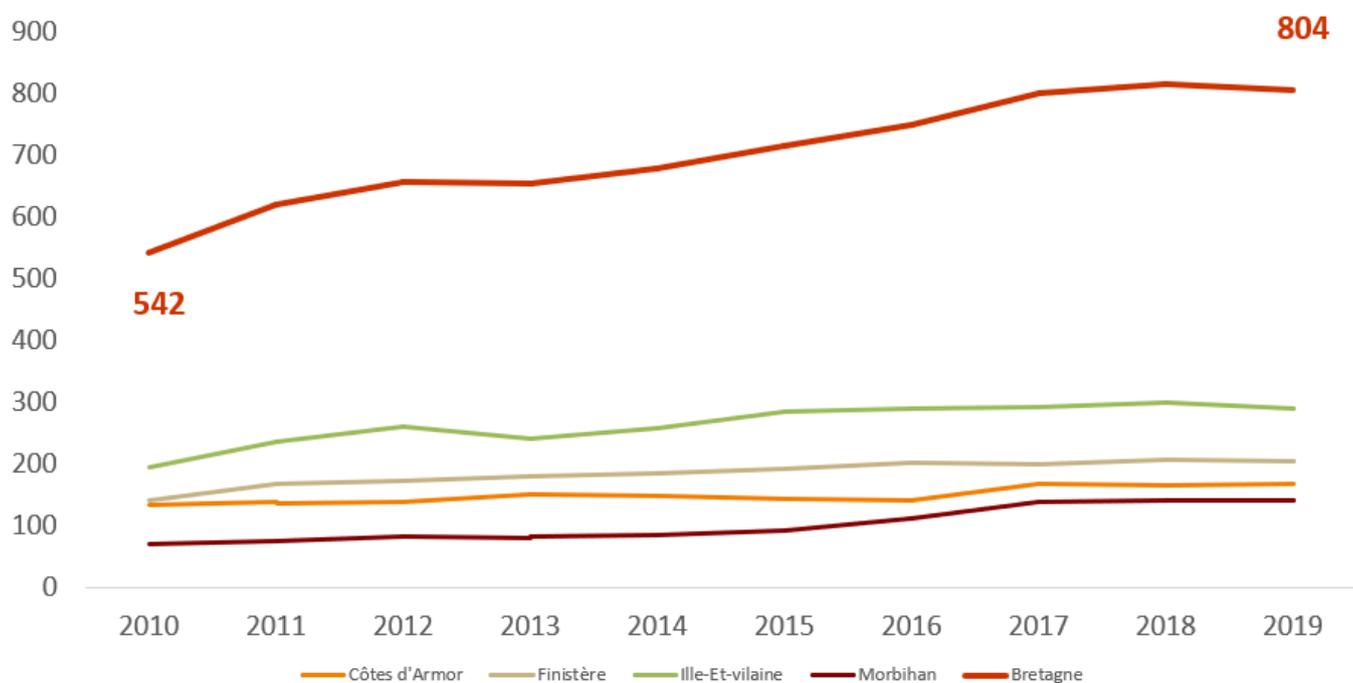
**60 % du territoire breton bénéficie d'une convention de veille foncière avec la SAFER Bretagne :**



## Nombre de conventions de prestation de service entre la SAFER Bretagne et les collectivités publiques et l'Etat



## En 9 ans, le nombre de communes bénéficiant de Vigifoncier a progressé de 50%



Mission n°3	<b>Mission de développement durable des territoires ruraux</b>
Enjeu n°3.1	<b>Participer au développement durable des territoires ruraux</b>
Action 3.1.2	<b>Faciliter l'implantation de porteurs de projet en milieu rural</b>

Indicateurs de contexte		National (2012)	Région 2012	Source
	Taux de commune en zone de revitalisation (ZRR)		39%	10%

<b>Public concerné</b>	Tout public
<b>Objectif général</b>	Contribuer à l'implantation de projets privés approuvés par les collectivités publiques et contribuant au développement durable des zones rurales.
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Mobiliser les moyens permettant de favoriser le volet foncier du développement durable des territoires ruraux notamment par les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-favoriser l'implantation de porteurs de projets répondants aux objectifs de l'art L 111-2 du CRPM</li> <li>-être en veille des attentes des collectivités et de la Société</li> <li>-informer les collectivités sur les projets ruraux soumis à la Safer</li> <li>-mettre en relation les collectivités et les porteurs de projet</li> <li>-étudier la faisabilité des projets retenus</li> <li>-assurer la médiation et la négociation foncière nécessaire à la réussite du projet</li> <li>-permettre à la Safer de constituer des stocks anticipés garantis pour faciliter la réalisation du projet, les compensations nécessaires et les éventuelles restructurations des exploitations voisines</li> <li>-proposer et favoriser le maintien de l'utilisation des terres agricoles par la location éventuellement en CMD si le porteur peut en avoir un besoin ultérieur</li> <li>-rechercher la complémentarité entre implantation d'un projet en milieu rural et préservation de la vocation des terres agricoles</li> <li>-faciliter la compensation foncière ou les échanges en vue d'une restructuration des exploitations environnantes</li> <li>-associer des partenaires en vue de réunir l'ensemble des compétences pour l'émergence et la réussite des projets</li> <li>-lors d'une rétrocession à un porteur de projet, adapter le cahier des charges au projet dans sa durée</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	Collectivités locales Chambres d'Agriculture, Chambres de commerce et d'Industrie Organismes de conseil (géomètres, experts,...)
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer</li> <li>- apports spécifiques de Mme Nathalie HELDENBERGH, responsable collectivités à la SAFER &amp; de Mme Valérie LATAPIE-BRIAND, médiatrice foncier</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquêtes terrain en vue d'acquisitions éventuelles</li> <li>- Négociation et médiation</li> <li>- Réalisation de réserves foncières</li> <li>- Gestion temporaire des réserves</li> <li>- Partage de compétences</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de rétrocessions mixtes (agri + réorientation) par rapport au nombre total des rétrocessions en réorientation (indicateur 3.1.2*1)</li> <li>- surfaces maintenues à usage agricole dans des rétrocessions mixtes (indicateur 3.1.2*1)</li> </ul>

Indicateur 3.121*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Cumul 2015 - 2018
	Nombre d'opérations à finalité mixte / Nombre total des réorientations vers un intérêt privé non agricole	-	80%	80%	74 % 	41% 	86% 	63% 	53% 	63% 
	Surfaces maintenues à usage agricole dans les opérations à finalité mixte	-	100 Ha	140 Ha	45 Ha 	50 Ha 	1 Ha 	193 Ha 	79 Ha 	368 Ha 
	Nombre de rétrocessions de biens ruraux (hors résidentiel) en zone de revitalisation rurale (ZRR) / Nombre total des rétrocessions de biens ruraux	-	-	2%	50% 	16.67% 	12.5% 	0% 	0% 	8.8% 

### Résultats de l'année 2019 – Commentaires :

Le total des réorientations vers un intérêt privé non agricole représente en 2019 une surface totale de 29 ha. Il s'agit principalement de rétrocessions de petites surfaces faites par la Safer vers des particuliers pour l'amélioration des abords de leur résidence principale ou secondaire.

### Exemple de bien rural rétrocedé en 2019 : Rétrocession du Caïrn de St Thoïs (29)



Caïrn de St Thoïs (29)

Source : Rapport scientifique sur la fouille du caïrn mégalithique de St Thoïs - 1978

Mission n°4	<b>Mission de transparence du marché foncier</b>
Enjeu n°4.1	<b>Assurer l'observation foncière, la veille et la transparence du marchés et des procédures</b>
Action 4.1.1	<b>Développer et déployer la compétence de la SAFER en matière d'observation foncière, contrôle et veille foncière</b>

<b>Public concerné</b>	Services de l'État, Collectivités, EPF, OPA, CDPENAF
<b>Objectif général</b>	Conserver une présence forte de la Safer sur le marché foncier pour jouer pleinement son rôle d'observation et de contrôle. Diffuser la connaissance de ce marché auprès des collectivités et autres partenaires. Contribuer à l'évaluation et au suivi de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers
<b>Descriptif de l'action</b>	Mobiliser l'ensemble des moyens favorisant le développement des missions de veille et d'observation foncière de la Safer et notamment : -poursuivre le déploiement de Vigifoncier sur l'ensemble du territoire -informer les services de l'État des tendances du marché foncier constatées sur leur territoire de délégation -informer les OPA des tendances du marché foncier constatées sur leur territoire -informer les collectivités des tendances du marché foncier constatées sur leur territoire -mettre en évidence la qualité et la finesse des observations conduites par la Safer -présenter une restitution cartographiée à des échelles différentes de ces observations -caractériser et quantifier les tendances lourdes et notamment la consommation des terres agricoles -croiser les données disponibles des services de l'État avec les données Safer -participer à la réflexion au sein de groupes de travail (CDPENAF...)
<b>Principaux Partenaires</b>	Services de l'État (DRAAF, DREAL, ...) Collectivités locales (service aménagement) Chambres d'Agriculture (Régionale et Départementales)
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<b>Moyens humains :</b> - équipes opérationnelles de la Safer - apports spécifiques de Mme Nathalie HELDENBERGH, responsable collectivités à la SAFER  <b>Moyens techniques :</b> - enquêtes terrain - outil de gestion cartographique - bases de données - publications, diffusion des notifications aux partenaires  <b>Moyens financiers :</b> - financement de l'intervention de la Safer et des partenaires par convention avec les collectivités et les services de l'Etat - recherche d'autres financements
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	- taux de prise de marché de la Safer sur le marché global - taux de prise de marché de la Safer sur le marché préemptable - nombre de conventions Vigifoncier - taux de couverture du territoire par conventionnement Vigifoncier - nombre de conventions avec les services de l'État

Indicateur 3.1.2*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Cumul 2015-2021
	Taux de prise de part de marché de la SAFER sur le marché total	15.3%	15%	15%	10.73% 	11.82% 	12.63% 	10.85% 	11.67% 	11.55% 
	Taux de prise de marché de la SAFER sur le marché accessible	27%	20%	20%	18.93% 	16.71% 	18.52% 	16.21% 	17.09% 	17.40% 
	Nbre de communes sous convention de veille foncière	7 735 Au 31.12.12	500	650	715 	748 	800 	815 	804 	776 

### Résultats de l'année 2019 – Commentaires :

60% des communes bretonnes sont couvertes par une convention de veille foncière de leur territoire avec la Safer Bretagne (Outil vigifoncier : transmission en temps réel des projets de vente). A noter que le code Rural demande aux Safer qu'elles informent toutes les communes des mutations ayant eu lieu sur leur territoire (information à postériori sans possibilité d'intervention de la Safer sur ces ventes) ([Article L143-7-2 du Code Rural et de la Pêche](#))

Mission n°4	<b>Mission de transparence du marché foncier</b>
Enjeu n°4.1	<b>Assurer l'observation foncière, la veille et la transparence du marchés et des procédures</b>
Action 4.1.2	<b>Poursuivre l'action de la Safer en faveur de la transparence du marché foncier</b>

<b>Public concerné</b>	Tout public (Etat, collectivités, syndicats agricoles, particuliers)
<b>Objectif général</b>	Maintenir un haut niveau de qualité dans la transmission des DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner), le respect des procédures et la transparence de l'instruction de l'ensemble des dossiers de la Safer
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Mobiliser l'ensemble des moyens d'accroître l'action de la Safer en faveur de la transparence du marché et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- communiquer sur la diffusion des DIA à l'ensemble des syndicats agricoles représentatifs, collectivités ...</li> <li>- valoriser la transparence des procédures de la Safer</li> <li>- montrer l'importance de ces procédures pour un traitement équitable des candidatures et une connaissance par tous des décisions de la Safer</li> <li>- rappeler que l'obligation de notifier est la 1ère étape de la transparence</li> <li>- expliquer le mécanisme et les motivations de la préemption et notamment la préemption en révision du prix</li> <li>- mettre en œuvre le droit de préemption chaque fois que nécessaire</li> <li>- expliquer l'intérêt de l'ouverture du droit de préemption aux mutations de droits sociaux</li> <li>- poursuivre et renforcer les échanges avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>* la profession agricole</li> <li>* les notaires</li> </ul> </li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	<p>Services de l'État Chambres d'Agriculture Syndicats Agricoles Collectivités Notaires</p>
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer</li> <li>- service notification : Mmes Sophie LE GUEN et Nathalie CONSTANT</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres régulières avec la profession et les partenaires de la SAFER</li> <li>- Rencontres avec le notariat</li> <li>- Développer les moyens de communication (site internet, lettre d'information, articles dans la presse...)</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de contentieux intentés par des candidats non retenus perdus par la Safer par rapport au nombre total de candidatures instruites</li> <li>- proportion de contentieux perdus par la Safer</li> <li>- proportion d'avis défavorables émis par les Commissaires du Gouvernement sur l'ensemble des dossiers présentés</li> <li>- nombre de rencontres</li> </ul>

Indicateur 4.1.2*1		Situation de référence 31.12.2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Cumul 2015-2021	
	Nombre d'avis défavorables des commissaires du gouvernement sur les opérations :									
	Préemptions simples	1	0	6 	2 	.4 	4 	15 	31 	
	Préemptions avec révision de prix	1	0	0 	1 	0 	0 	4 	5 	
	Acquisition (>75 000 €)	0	0	0 	0 	2 	0 	0 	2 	
	Rétrocessions	1	0	2 	2 	3 	4 	3 	14 	
Conventions	0	0	0 	0 	0 	0 	0 	0 		

### Résultats de l'année 2018 – Commentaires :

Les avis défavorables des commissaires du gouvernement sont exceptionnels car un dialogue d'alerte et d'échange préalable d'informations sur les dossiers est mis en œuvre avant et après les Comités Techniques et lors des Comités Directeur et Conseils d'Administration.

# **ANNEXES**



18 11 2019

**Au Gaec de Calv'e Breizh, dans le Finistère, Gaëtan et Hélène Berthe n'auraient pas pu s'installer sans un portage temporaire du foncier par la banque et les capitaux d'un investisseur privé.**



Hélène (41 ans) et Gaëtan (34 ans) avec leur petite fille Anaïs. « Nous n'avons pas hésité à frapper à toutes les portes possibles pour réussir à nous installer. »

© DR

« Une installation n'est jamais facile, mais dans notre cas, ce fut réellement un parcours du combattant semé d'embûches et de moments de découragement », témoignent Gaëtan et Hélène Berthe, bel et bien installés depuis mai dernier, à Pleyben dans le Finistère. Tout a commencé lorsqu'Hélène, alors salariée au service de remplacement, a été missionnée à 5 km de chez elle, chez un éleveur souhaitant démarrer une reconversion professionnelle. Quelques mois plus tard, ce dernier lui propose de l'embaucher en CDD en attendant que la ferme soit vendue par la Safer, ce qu'elle accepte. C'est à ce moment-là que son patron lui apprend que l'exploitation est inscrite au répertoire départs installations depuis huit mois. « J'en ai parlé à mon compagnon, car nous aspirions tous les deux à nous installer un jour, mais sans trop y croire vu les capitaux nécessaires », rapporte Hélène, non issue du milieu agricole.

## Reporter l'échéance d'acquisition des terres

Le couple rencontre alors le cédant qui leur montre tous les chiffres. Avec la maison d'habitation, la reprise revenait à un million d'euros, entre les bâtiments, le cheptel, les stocks, le matériel et 70 hectares à acheter. Le foncier appartenait aux parents du cédant (partis récemment en retraite) et à un tiers ; il représentait à lui seul 350 000 euros. « Le projet nous "bottait" et nous avons pris rendez-vous avec la chambre d'agriculture pour étudier une éventuelle reprise, se souvient Gaëtan. Sauf que voilà, sans autofinancement, la banque ne nous suivait pas. Le projet était trop lourd. Même en retirant une partie du matériel, soit 70 000 euros. »

C'est au Space que le couple entend parler pour la première fois de la possibilité du portage de foncier en lien avec les banques et la Safer. Qu'à cela ne tienne, ils montent un dossier. Dans le cadre de cette convention de portage, le Crédit agricole accepte de financer 31 hectares (sur les 70 ha), pour un montant de 150 000 euros. Concrètement, la Safer devient alors propriétaire de ce foncier pendant cinq ans, avec possibilité d'étendre la durée à dix ans, et loue les terres aux jeunes. « *Ces derniers devront acheter le foncier au terme des dix ans, et les loyers payés seront alors déduits du montant d'acquisition des terres*, précise Dominique Berguerie, de la Safer Bretagne. *Ce dispositif facilite la reprise en reportant l'acquisition du foncier et en évitant de verser des loyers à fonds perdu.* » « *Cette solution nous donne une vraie bouffée d'oxygène en nous laissant le temps d'acquérir une assise financière suffisante* », apprécie Hélène.

### « Y croire coûte que coûte et ne rien lâcher »

Mais tout n'était pas encore gagné à ce moment-là, car il restait 39 hectares à acheter... Les propriétaires voulant absolument vendre, le couple s'est à nouveau tourné vers la Safer pour rechercher un éventuel investisseur privé. Le conseiller a actionné son réseau et essuyé plusieurs refus avant de trouver un industriel, installé dans le Sud de la France, prêt à investir dans la terre. « *Il est venu nous rencontrer sur la ferme, il voulait comprendre notre projet avant de s'engager*, se souvient Gaëtan. *Nous lui avons raconté notre histoire et présenté notre stratégie. Il s'est montré sensible à nos valeurs et au modèle que l'on souhaitait mettre en place : un système raisonné faisant la part belle au pâturage et limitant les intrants extérieurs. Le contact s'est bien passé et, à notre grand soulagement, il a accepté d'acheter les 39 hectares.* » Un bail notarié de dix-huit ans a pu être établi.

Une fois cette question du foncier réglée, la banque était d'accord pour financer le reste de la reprise (580 000 €).

« *Sans portage du foncier ni investisseur privé, nous n'aurions pas pu nous installer*, reconnaissent les jeunes éleveurs. *Ce fut une période très stressante, mais notre persévérance a fini par payer. Si on est motivé et prêt à faire des sacrifices pour s'installer, il ne faut pas cesser d'y croire, et surtout ne pas hésiter à aller frapper à toutes les portes possibles.* » Aujourd'hui, Gaëtan et Hélène sont plus motivés que jamais. Ils viennent d'autofinancer l'achat de 30 vaches supplémentaires dans l'objectif de produire 850 000 litres d'ici trois ans. Ils parviennent à tirer deux salaires (3 000 € par mois) et commencent à épargner pour financer le rachat des 31 hectares dans dix ans...

### Chiffres clés

SAU 98 ha dont 3 ha en propriété

Cheptel 85 Prim'Holstein

Référence 760 000 l

Main-d'œuvre 2 UMO

## Un échange parcellaire a conforté l'installation

La Safer a été maître-d'œuvre du projet et géré la transmission de A à Z. Parallèlement à leur installation, Gaëtan et Hélène ont bénéficié d'une restructuration parcellaire avec un agrandissement. À l'origine, l'exploitation qu'ils ont reprise comportait certaines parcelles (10 ha) situées à 15 km du siège d'exploitation. Or, sur la commune de Pleyben, à ce moment-là, des parcelles se sont libérées. La Safer a fait valoir son droit de préemption, et en tant que jeunes agriculteurs, le couple s'est retrouvé prioritaire. Un échange de parcelles a été effectué par la Safer avec deux autres exploitations, permettant au couple de reprendre 20 ha situés à moins de 5 km du siège d'exploitation. « *Comme il s'agit de très bonnes terres, autant dire que l'opération a fait grincer des dents dans le coin*, rapporte Gaëtan. *D'autant plus que nous ne sommes pas des locaux...* » « *Nous ne nous sommes pas toujours sentis les bienvenus auprès des autres agriculteurs. J'espère que ce climat va s'améliorer avec le temps* », déplore Hélène.

Emeline BIGNON

Source Réussir lait 18 Novembre 2019



# Communiqué de **PRESSE**

Plouzané, le 16 janvier 2020

## Achat différé de foncier agricole **Un nouveau dispositif pour aider l'installation des jeunes**

Romain Louzaouen est le premier bénéficiaire d'un dispositif d'achat différé de foncier créé en vue de répondre, par un accès facilité aux terres agricoles, à l'enjeu du renouvellement des générations. Ce 16 janvier, Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne, Jean-Pierre Denis, Président du Crédit Mutuel de Bretagne, et Hervé Le Saint, Vice-président de la SAFER Bretagne, tous trois porteurs de cet accompagnement, sont allés à la rencontre du jeune agriculteur, nouvellement installé dans son exploitation porcine de Plouzané.

S'il est une condition sine qua non au renouvellement des générations en agriculture, le foncier reste néanmoins d'accès difficile, en particulier pour les installations hors cadre familial. La nouvelle solution d'achat différé initiée par le Crédit Mutuel de Bretagne apparaît comme un levier : la SAFER se substitue au futur exploitant, en achetant le foncier non bâti concerné par le projet d'installation.

Il s'agit d'une **solution souple**, dont la durée est **adaptée au plan de l'entreprise** et dont le **cadre est sécurisant pour l'exploitant**. Elle lui permet de réaliser son projet en disposant de terres, d'améliorer sa marge de sécurité et de devenir propriétaire au terme du portage. En effet, l'agriculteur rachète les terres, quand il le souhaite, dans un délai de dix ans maximum, au prix du marché au moment de la signature.

### Pour quels bénéficiaires et pour quels projets ?

Pour y prétendre, l'agriculteur, âgé de **moins de 40 ans**, doit être installé en Bretagne depuis moins de 4 ans. Son projet d'installation, aidée ou non, doit être financé par le Crédit Mutuel de Bretagne et être réalisé dans le cadre du Plan de professionnalisation personnalisé (3P).

L'achat différé porte sur du **foncier non bâti**, d'une surface comprise **entre 10 et 30 ha**, qui revêt un **caractère stratégique** pour le bon fonctionnement de l'exploitation.

### Une ambition partenariale

Pour la mise en place de ce dispositif, le **Crédit Mutuel de Bretagne a accordé à la SAFER un prêt de 3 M€** sur une durée de 13 ans, pour lequel la **Région Bretagne s'est portée garante à hauteur de 15%** (450 000 €).

Un **comité de suivi** composé de représentants des trois parties est chargé de suivre la mise en œuvre du dispositif et d'en mesurer l'impact sur les conditions d'installation des porteurs de projet. À l'issue d'une **période test de 3 ans**, un bilan qualitatif de

ces achats différés sera réalisé pour s'assurer que l'offre correspond aux attentes des agriculteurs. À ce jour, **8 dossiers ont été détectés** et le premier à avoir abouti est celui de Romain Louzaouen à Plouzané.

### Romain Louzaouen et le projet du GAEC de Kerbers

Titulaire d'un Bac pro et d'un certificat de spécialisation "porc", Romain Louzaouen s'est installé, en octobre 2019, en production porcine à Plouzané avec son frère David (GAEC de Kerbers, 200 TNE, 95 ha).

Le GAEC de Kerbers disposait d'une exploitation porcine NE (naisseurs engraisseurs) de 170 truies avec une SAU de 45 ha. Afin de préparer l'installation de Romain, la construction d'une maternité a été réalisée en 2017 en vue de passer à 200 truies.

L'installation de Romain Louzaouen repose parallèlement sur la reprise d'une exploitation voisine, située à 2,5 km du site de Kerbers. Il en a repris 47 ha dont 17 ha en autofinancement et **30 ha en financement bancaire via le dispositif d'achat différé de foncier**. Ce dispositif lui a permis d'investir dans l'outil de production et d'améliorer la qualité de vie au travail.

Grâce au projet, l'élevage maîtrise désormais son plan d'épandage et accroît son autonomie alimentaire : il est devenu **autonome à 80 % pour l'alimentation de ses animaux**.

Romain Louzaouen a par ailleurs bénéficié d'un Prêt d'Honneur de 50 000 € en mai 2019 (dispositif financé par la Région Bretagne et bpiFrance en lien avec Initiative Bretagne).

### Favoriser le renouvellement générationnel

En facilitant l'accès au foncier, ce dispositif favorise l'installation et s'inscrit parfaitement dans les priorités de la Breizh COP (préservation des espaces agricoles et naturels, maîtrise de l'aménagement et limitation de consommation des ressources). Il concourt à la préservation du potentiel agricole et environnemental breton ainsi qu'au déploiement du modèle économique, social, écologique et qualitatif du bien-manger breton pour tous.

### Contacts

Crédit Mutuel de Bretagne | Ariane Le Berre-Lemahieu | 02 98 00 22 99 | ariane.le-berre-lemahieu@arkea.com  
Région Bretagne | Rose-Marie Louis | 02 99 27 97 76 - 06 88 92 04 53 | presse@bretagne.bzh | @bretagne\_presse

# Différer l'achat de foncier pour faciliter l'installation

Complicé, quand on s'installe, de trouver le financement pour acheter et rénover l'outil de production et acquérir le foncier. Pour aider les futurs agriculteurs, le Crédit mutuel de Bretagne, le Crédit Agricole et BPO ont imaginé une formule d'achat différé de foncier, en partenariat avec la Safer et la Région Bretagne.



De gauche à droite : Romain Louzaouen, producteur de porcs à Plouzané, Hervé Le Saint, vice-président de la Safer Bretagne, David Louzaouen, Loïg Chesnais-Girard, président de la Région Bretagne, Jean-Pierre Denis, président du CMB-Arkéa, et Olivier Allain, vice-président de la Région Bretagne, en charge de l'agriculture.

*"Je souhaitais m'installer, j'ai saisi l'opportunité".* Quand il entend parler d'une exploitation à reprendre, à 2,5 km de la ferme familiale, Romain Louzaouen, 26 ans, n'hésite pas bien longtemps. *"Avec 135 truies naisseur-engraisseur et une SAU de 60 ha, elle me permettait de rejoindre mon frère, installé depuis une dizaine d'années".* Porté à 200 truies et 95 ha de SAU avec l'installation de Romain, en septembre dernier, l'élevage familial pourra désormais engraisser l'ensemble des porcs produits, améliorer son autonomie alimentaire, en produisant 75 % des besoins en céréales des porcs, et sécuriser son plan d'épandage.

## Rénover d'abord les bâtiments

*"Nous voulions profiter de l'installation de Romain pour revoir nos bâtiments, rajoute David Louzaouen. Passer les maternité en cases liberté, construire une nouvelle quarantaine... De quoi assurer de bonnes performances techniques et économiques dans les années à venir et mieux répondre aux nouvelles normes de biosécurité".* Un investissement chiffré à 250 000 €, qui se rajoute aux 230 000 € d'achat de foncier, les cédants souhaitant vendre les 50 ha qu'ils détiennent en propriété. *"L'étude réalisée par Cogedis, notre centre de gestion, a démontré qu'on dépasserait alors un coût de revient de 1,25 €/kg de porc".*

### **Attendre un peu pour le foncier**

Plutôt que de s'endetter lourdement et prendre des risques en cas de chute des cours, les deux jeunes éleveurs se tournent alors vers l'achat différé de foncier, que le Crédit mutuel de Bretagne vient d'imaginer avec la Safer et la Région Bretagne. *"Nous pourrions ainsi attendre 2023, date à laquelle plusieurs de nos prêts arrivent à échéance, pour investir dans le foncier"*. Une solution que David Louzaouen aurait bien aimé pouvoir utiliser au moment de son installation. *"Mon parc bâtiments serait aujourd'hui très différent"*. Et qui a apporté toute satisfaction aux cédants, Marc et Luc Lesvenan. *"Nos enfants n'étaient pas intéressés par l'élevage. Nous sommes fiers d'avoir installé un jeune"*.

Démarrées il y a quatre ans, les discussions *"se sont déroulées comme sur des roulettes"*. Et si Marc, 62 ans, est parti en retraite l'an dernier, Luc, un peu plus jeune, va travailler à mi-temps pendant deux ans sur la ferme des frères Louzaouen.

### **Assurer le renouvellement des générations**

*"Nous voulions une solution simple, innovante et efficace, qui permette aux jeunes de se concentrer d'abord sur les investissements les plus urgents"*. Président du CMB-Arkea, Jean-Pierre Denis voit dans cet achat différé de foncier une réponse au défi du renouvellement des générations en agriculture.

*"Nous voulions réaffirmer notre foi dans l'agriculture bretonne"*, indique de son côté Loïg Chesnais-Girard, président, pour expliquer l'adhésion de la Région Bretagne au dispositif, dont elle assure la garantie bancaire.

### **Un différé de 5 à 10 ans**

Concrètement, cédants et repreneurs se mettent d'abord d'accord sur le prix du foncier. *"C'est ensuite la Safer Bretagne qui achète les biens, pour une durée variable, de 5 à 10 ans"*, explique Hervé Le Saint, vice-président. Les jeunes agriculteurs paient alors une redevance annuelle jusqu'au moment de l'acquisition. Une solution qui répond à une réelle attente, si l'on en juge par la dizaine de dossiers déjà sur les rails au Crédit mutuel de Bretagne. *"C'est une autre façon d'installer des jeunes. Et de pérenniser leur outil de travail"*.

Source : <https://www.terra.bzh/>

# De la spiruline en bassin versant algues vertes

Vincent Salmon-Legagneur a réussi à mettre sur pied une activité de production de spiruline sur une petite surface, dans un contexte environnemental sensible.



Vincent Salmon-Legagneur, à gauche, a pu créer son activité de production sur une petite surface agricole. Alain Elégoët, à droite, est intervenu au nom de la Safer.

## FONCIER

« En production de spiruline, il est impératif de résider à proximité de ses semences, car la production peut partir comme un cheval au galop. C'est une cyanobactérie où tout le processus de fabrication doit être fait dans la journée et qui demande une attention et un contrôle permanent », explique Vincent Salmon-Legagneur.

## Un projet en circuit court

Ce producteur installé à Douarnenez (29) cultive cette microscopique cyanobactérie verte dans des bassins sous abri, avant de les presser, de les sécher pour enfin les proposer à la vente en circuit court. Ce projet initié dès 2010, avec l'achat de bâtiments de ferme, entrainé dans un plan qui tenait à cœur au producteur, à savoir « recréer une activité sur ce site, faire revivre la ferme et en vivre ». Des terres agricoles sont en proximité directe de la maison d'habitation. Le producteur se manifeste alors auprès de la Safer

gatoire, est ensuite réalisé. Les 19,96 ha intéressent 3 candidats potentiels. La Safer a donc joué son rôle d'arbitrage pour ce dossier.

Le projet de spiruline ne demandait qu'une surface de production de 1,50 ha sur les 19,96 ha proposés à la vente. « Le seul modèle économique de production qui fonctionne pour une spiruline de qualité est basé sur des petites structures », insiste le producteur, adhérent à la Fédération des spiruliniers de France qui travaille sur les aspects réglementaires, qualitatifs et nutritionnels de la culture de spiruline et prône un maillage judicieux de petites fermes paysannes. Les instances de la Safer ont attribué la surface demandée à Vincent Salmon-Legagneur, sous le contrôle des commissaires du gouvernement. « Cet arbitrage est aussi lié au schéma des structures », rappelle Alain Elégoët. L'acte de vente est signé en 2017. Sans l'intervention de la Safer, ce producteur aurait éventuellement été contraint d'investir dans la totalité de la

surface en vente, sans en avoir l'utilité. « L'ars est extrêmement précautionneuse dans ce type de cas, en vérifiant que rien ne peut venir contaminer le cours d'eau ». Cette petite surface, située en bassin versant algues vertes, oblige à de nombreuses contraintes réglementaires. « La parcelle est incluse dans le projet de périmètre de protection rapprochée de la prise d'eau de Keratry. C'est une parcelle stratégique, qui peut maintenant permettre une activité économique, avec des retombées touristiques. Une exploitation par un agriculteur aurait permis qu'une exportation d'herbe, sans pâturage », note Alain Elégoët. Il ajoute que la décision prise « a demandé du temps pour opter pour la meilleure solution, mais l'attribution des terres à ce projet était une évidence pour les instances de la Safer, au regard notamment de la proximité ». Le solde de la surface a été réparti entre un agriculteur et la collectivité dans le cadre de la protection de la prise d'eau. Fanch Paranthoën

tant de ces terres arrive à terme, les propriétaires mettent en vente les 19,96 ha jouxtant la propriété.

## Une surface nécessaire de 1,5 ha

Un accord amiable entre la Safer, les vendeurs et leur notaire est trouvé en 2016 par la signature d'une promesse de vente. Un appel à candidatures, obli-

gneur est alors intéressé pour investir dans ce foncier, afin de développer son activité en créant au passage 2,5 emplois. Seule une petite parcelle est adaptée à la production de spiruline, car bien exposée au soleil. « Les vendeurs ne souhaitent, comme c'est souvent le cas, n'avoir qu'un seul acheteur », rappelle Alain Elégoët. Quand le bail de l'ancien exploit-

pour mettre en place une surveillance de ces parcelles en 2014, sous le conseil de la Confédération paysanne. « Dans ce cas, nous informons le porteur de projet quand nous recevons la déclaration de vente par le notaire, pour une éventuelle intervention par préemption », fait observer Alain Elégoët, conseiller foncier pour la Safer. Vincent Salmon-Leg-

**PROTECTION  
DE LA  
RESSOURCE  
EN EAU**



**ATTRIBUTION DE 53 HA 13  
DANS LE PERIMETRE DE  
CAPTAGE EN EAU MINERALE  
ET DE SOURCE DES EAUX DE  
PLANCOËT**

**(50 MILLIONS DE  
BOUTEILLES / AN)**



PLANCOËT La Ville Haute

Propriétaire

- Projet de vanne SAFER
- SAS Eau Minérales de Plancoët Sa

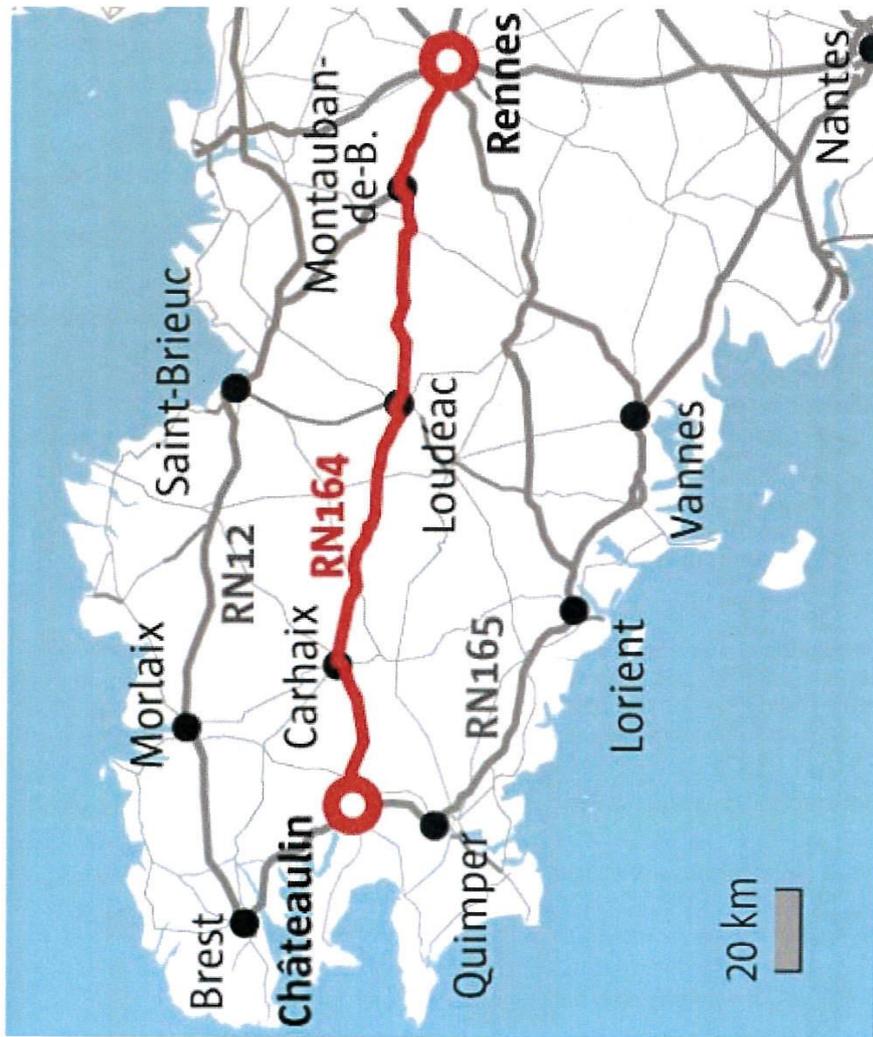
1 juillet 2019

1/7 500  
0 100 m

Données SAFER - IGN SCAN25  
& BDORTHO® - DGI  
Cadastré ©  
Données non contractuelles

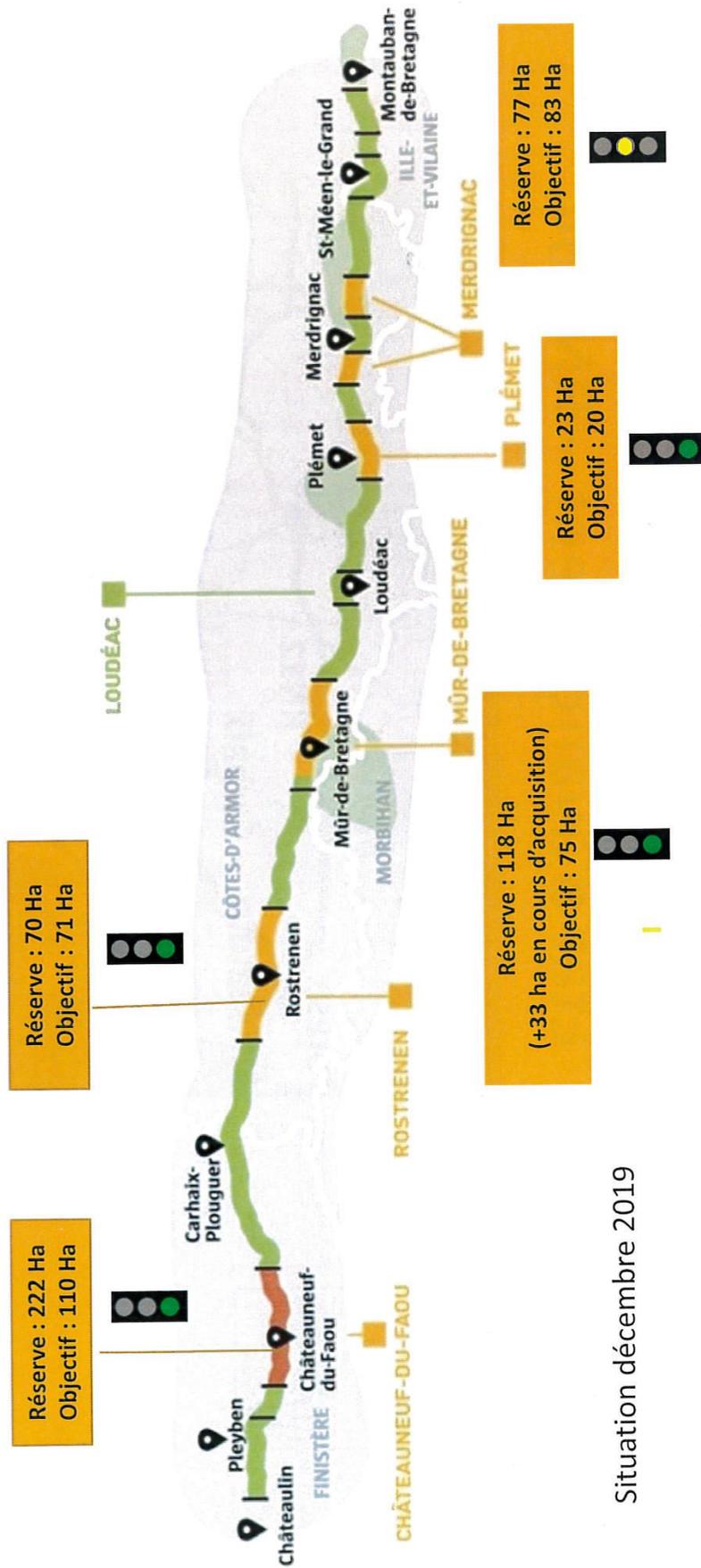


## Etat d'avancement – RN 164



Situation décembre 2019

# Etat des réserves SAFER – RN 164 : 510 Ha en stock



Situation décembre 2019

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Bretagne

Rennes, le 18 novembre 2019

Service Infrastructures Sécurité Transports  
Division Mobilité et Maîtrise d'Ouvrage  
Fonction Procédures Foncières

20 NOV. 2019

Affaire suivie par : Gwénoél Pors  
Tél. : 02 99 33 44 92  
[gwenole.pors@developpement-durable.gouv.fr](mailto:gwenole.pors@developpement-durable.gouv.fr)  
IST-DMMO - GP-D560  
LRAR : 1A 156 929 5651 1

Monsieur le Directeur,

La convention relative à la constitution de réserves foncières préalables à l'aménagement en 2x2 voies de la RN 164 sur le secteur de Chateauneuf du Faou, établie le 14 novembre 2012 entre nos services, a permis de minimiser l'impact subi par les exploitants agricoles.

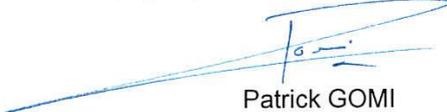
L'exercice d'attribution de l'ensemble de ces réserves foncières, représentant plus de 200 hectares, a été piloté par Monsieur Jean-François MATIGNON, Géomètre-Expert au sein de la Selarl ONILLON-DURET - BÜCHER-MENEGUZZER, dans le cadre d'un Aménagement Foncier Agricole et Forestier.

Ce projet arrivant à son aboutissement, je souhaite mettre un terme à la convention dont le périmètre d'action concerne les communes de Chateauneuf du Faou, Lennon, Landeleau et Plonevez du Faou. Par ce fait, je vous demande de résilier, au 31 décembre 2019, notre abonnement aux notifications de veille foncière proposées par le site Vigifoncier Bretagne.

Je vous remercie de la coopération établie qui a démontré la réussite de ce schéma.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef d'Unité Maîtrise d'Ouvrage Routière,



Patrick GOMI

Monsieur Thierry Couteller  
Directeur de la Société Aménagement Foncier et Établissement Rural de Bretagne  
Direction Générale  
4 Ter, rue Luzel  
22015 Saint-Brieuc cedex



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt  
de Bretagne

Rennes, le 12 mai 2020

Direction

Affaire suivie par Didier Maroy

Tél : 02.99.28.20.22

E-mail : [direction.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr](mailto:direction.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr)

Vos réf :

Nos réf :

Objet : avis du commissaire du gouvernement agriculture sur le PPAS pour l'année 2019

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis le bilan 2019 du programme pluriannuel d'activités de la SAFER 2015-2021.

Cette année encore, les objectifs en lien avec la mission agricole et forestière de la SAFER sont pleinement atteints. La SAFER contribue ainsi notablement à l'installation en Bretagne, y compris en bio et hors cadre familial, à la consolidation des exploitations agricoles, notamment dans les 5 premières années après l'installation et en fin de carrière avec un engagement de transmission, et enfin à des restructurations parcellaires, qui sont fondamentales pour améliorer les performances économiques et écologiques de l'élevage breton. Ce bilan est très satisfaisant et cette dynamique doit se poursuivre, afin notamment de contribuer à l'enjeu du renouvellement des générations en agriculture et aux objectifs du programme ambition Bio.

En ce qui concerne la mission environnementale, les objectifs ont globalement été atteints en 2019. L'agriculture peut jouer un rôle important pour préserver la biodiversité, la qualité de l'eau, stocker du gaz carbonique... il est donc fondamental que la SAFER continue à s'impliquer fortement sur cet aspect.

Il me semble qu'il serait utile de faire apparaître vos interventions en bassin versant algues vertes en utilisant comme indicateurs le nombre de conventions passées avec les collectivités en charge de ce dossier et encore les surfaces qui ont permis des échanges parcellaires facilitant le pâturage ou la baisse de la charge azotée.

M. Jean-Paul TOUZARD  
Président de la SAFER Bretagne  
4 ter, rue Luzel  
22015 SAINT BRIEUC cedex

**DRAAF Bretagne**

Cité de l'Agriculture - 15, avenue de Cucillé - 35047 RENNES CEDEX 9  
☎ : 02.99.28.20.22 - ✉ : [direction.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr](mailto:direction.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr)  
Site internet : <http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/>

La mission de développement durable des territoires est, elle aussi, remplie de manière satisfaisante. La part des surfaces orientées vers des usages non agricoles dans un intérêt général public est en baisse significative, essentiellement du fait de moindres rétrocessions pour des ouvrages linéaires. La SAFER n'est pas à l'origine de ces décisions qui peuvent conduire à une artificialisation de terres agricoles, elle se doit cependant d'être particulièrement vigilante sur chaque projet pour limiter au maximum ses impacts. La SAFER doit ainsi servir de lien entre la profession agricole et les collectivités locales pour sensibiliser sur la question de l'artificialisation, induire la mise en place d'actions de protection de certaines zones agricoles, etc. Il est fondamental de continuer à être volontariste sur le sujet.

Les objectifs de la mission de transparence du marché foncier sont atteints comme ils l'étaient les années précédentes.

J'émet en conséquence un avis favorable sur le PPAS.

Je ne peux que vous encourager à mettre en avant dans votre communication les éléments positifs évoqués ci-dessus.

Enfin, je reste attentif à la gestion économique et financière de la SAFER qui doit permettre de préserver ses moyens pour poursuivre les objectifs fixés dans le PPAS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

*Bien cordialement*

Le Directeur Régional  
de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
de Bretagne,

Michel STOUMBOFF



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Rennes, le 5 mai 2020

DIRECTION DE BRETAGNE ET D'ILLE-ET-VILAINE

Cité Administrative  
Avenue Janvier

BP 72102

35021 RENNES CEDEX 9

Téléphone : 02 99 79 80 00

[drfp35@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:drfp35@dgfip.finances.gouv.fr)

Cabinet du Directeur

**Objet :** Avis du commissaire du gouvernement finances sur le PPAS pour l'année 2019.

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis le bilan 2019 du programme pluriannuel d'activités de la SAFER 2015-2021.

Cette année encore, les objectifs en lien avec la mission agricole et forestière de la SAFER sont pleinement atteints. La SAFER contribue ainsi notamment à l'installation en Bretagne, y compris en bio et hors cadre familial, à la consolidation des exploitations agricoles, notamment dans les 5 premières années après l'installation et en fin de carrière avec un engagement de transmission, et enfin à des restructurations parcellaires, qui sont essentielles pour améliorer les performances économiques et écologiques de l'élevage breton. Ce bilan est très satisfaisant et cette dynamique doit se poursuivre, afin notamment de contribuer à l'enjeu du renouvellement des générations dans l'agriculture et aux objectifs du programme ambition Bio.

En ce qui concerne la mission environnementale, les objectifs ont globalement été atteints en 2019. L'agriculture peut jouer un rôle important pour préserver la biodiversité, la qualité de l'eau, stocker du gaz carbonique... il est donc nécessaire que la SAFER continue à s'impliquer fortement sur cet aspect.

Il me semble qu'il serait utile de faire apparaître vos interventions en bassin versant algues vertes en utilisant comme indicateurs le nombre de conventions passées avec les collectivités en charge de ce dossier ainsi que les surfaces qui ont permis des échanges parcellaires facilitant le pâturage ou la baisse de la charge azotée.

La mission de développement durable des territoires est, elle aussi, remplie de manière satisfaisante. La part des surfaces orientées vers des usages non agricoles dans un intérêt général public est en baisse significative, essentiellement du fait de moindres rétrocessions pour des ouvrages linéaires. La SAFER n'est pas à l'origine de ces décisions qui peuvent conduire à une artificialisation de terres agricoles, elle se doit cependant d'être particulièrement vigilante sur chaque projet pour limiter au maximum ses impacts. La SAFER doit ainsi servir de lien entre la profession agricole et les collectivités locales pour sensibiliser sur la question de l'artificialisation, induire la mise en place d'actions de protection de certaines zones agricoles, etc.

Monsieur Jean-Paul TOUZARD  
Président de la SAFER Bretagne  
4 ter, rue Luzel  
22015 SAINT BRIEUC Cedex



Les objectifs de la mission de transparence du marché foncier sont atteints comme ils l'étaient les années précédentes.

J'émetts en conséquence un avis favorable sur le PPAS.

Je ne peux que vous encourager à mettre en avant dans votre communication les éléments positifs évoqués ci-dessus.

Enfin, je reste attentif à la gestion économique et financière de la SAFER qui doit permettre de préserver ses moyens pour poursuivre les objectifs fixés dans le PPAS.

Je vous prie d'agrée, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Administrateur général des Finances publiques,  
Directeur pour la Bretagne et l'Ille-et-Vilaine,



Hugues BIED-CHARRETOÏ